

L'Eglise a le visage de ceux qui s'y engagent L'Eglise a le visage de ceux qui s'y engagent L'Eglise a le visage de ceux qui s'y engagent L'Eglise a le visage de ceux qui s'y engagent L'Eglise a le visage de ceux qui s'y engagent L'Eglise a le visage de ceux qui s'y engagent L'Eglise a le visage de ceux qui s'y engagent L'Eglise a le visage de ceux qui s'y engagent L'Eglise a le visage de ceux qui s'y engagent L'Eglise a le visage de ceux qui s'y engagent

L'Eglise a le visage

de ceux qui s'y engagent

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	4
Une année clé	5
Tournés vers l'avenir	8
Digérer les changements	12
Statistiques	15
La technique au service de la mission (OCF)	21
Une équipe pour donner corps à vos projets (OIC)	23
Entre Eglise et société, une multiplicité de liens (OES)	25
Vers une gestion souple et proactive des ressources humaines (ORH)	27
Une Eglise aux 1000 visages (SFA)	29
Dans le monde... mais pas du monde : un dialogue stimulant (SSaS)	31
Terre Nouvelle se met en question et passe à l'action (STN)	35
Je suis dans la joie quand on me dit : « Allons à la maison de l'Eternel ! » (Ps 122) (SVCC)	38
La CoCoMiCo ou l'importance de tisser des liens	40
La Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)	42
La Conférence des Eglises réformées de Suisse romande (CER)	44
L'Eglise a le visage de ceux qui s'y engagent	46
Suivi des résolutions et décisions du Synode	48

Avant-propos

Une Eglise vivante

Il suffit de feuilleter le rapport que vous tenez entre les mains pour constater combien l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) est toujours vivante et dynamique. L'année écoulée présente un reflet stimulant des efforts consentis par tous les lieux de vie pour continuer à diffuser la Bonne Nouvelle dans un monde qui ne cesse de bouger et revisiter ses valeurs – en se laïcisant de plus en plus, par ailleurs. Tantôt avec élan et conviction, tantôt avec un brin de fatigue et de nostalgie du passé, les régions, les paroisses, les services cantonaux et communautaires témoignent de ce Dieu qui nous invite à l'amour et à la rencontre. Le Conseil synodal (CS) est convaincu que l'EERV doit continuer à être en prise directe avec la société. Elle doit se montrer une partenaire ouverte au dialogue, ni soumise, ni despote. Elle doit porter le message de Jésus-Christ en soulevant des questions, en proposant des réponses, en se positionnant publiquement, par le biais de la presse, des émissions radio et télé, en montant des expositions qui provoquent le débat, en organisant des conférences qui poussent à la confrontation d'idées. L'année 2013 est le reflet de ce labeur que le CS a pu faire grâce à l'engagement de tout un chacun.

Après plusieurs années, pendant lesquelles les énergies des uns et des autres ont été largement dévolues à la réorganisation territoriale, le processus de fusions s'est achevé et le CS s'est consacré davantage à des dossiers qui touchent au rôle et à la mission de l'Eglise aujourd'hui. Après la question d'une célébration pour les couples partenariés, la question de la consécration des diacres, dans le cadre de la poursuite de la réflexion sur la théologie des ministères, a elle aussi provoqué un vaste débat. Ces moments et ces échanges peuvent miner la cohésion de l'EERV. Mais, lorsqu'ils sont vécus selon les règles démocratiques et dans le respect de l'autre, ils font la richesse de notre Eglise et du christianisme dans sa globalité. Le CS partage néanmoins une conviction : pour travailler ensemble et profiter des synergies qui en découlent, la confiance réciproque est de mise. Tout comme il est fondamental de prendre du temps pour vivre des rencontres spirituelles.

Esther Gaillard, présidente du CS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ESTHER GAILLARD', written in a cursive style.

UNE ANNÉE CLÉ

Des changements dans la répartition des dicastères, le 10^e anniversaire de la Constitution vaudoise, des dossiers d'envergure soumis au Synode : l'année 2013 a vu un Conseil synodal (CS) engagé avec entrain sur plusieurs fronts.

En 2013, le CS s'est réuni 41 fois, les mardis matin, au Pavillon Levade. A ces séances régulières, il faut ajouter de nombreuses rencontres, à l'interne comme à l'externe, auxquelles les membres du CS assistent in corpore ou en délégation.

L'élection de John Christin comme conseiller et celle de Xavier Paillard à la présidence de la Conférence des Eglises réformées romandes (CER) ont demandé au CS une redistribution des dicastères. Celle-ci a été faite en veillant à la meilleure répartition possible, en tenant compte des compétences et des intérêts de l'ensemble des membres du CS et en assurant au maximum la continuité dans les relations et les dossiers en cours.

Un anniversaire...

Le 14 avril est une date importante pour le canton de Vaud. Ce jour, en 1803, le Grand Conseil vaudois s'est réuni pour la première fois, marquant ainsi l'entrée officielle du canton dans la Confédération. En 2003, en choisissant cette même date pour l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, c'est tout un symbole qui marque la continuité de l'histoire institutionnelle vaudoise.

A l'occasion du 10^e anniversaire de la Constitution vaudoise, le CS a souhaité manifester sa gratitude envers l'Etat. En collaboration avec le Vicariat épiscopal, il a décidé de faire sonner les cloches de toutes les églises du canton entre 20h03 et 20h13 pour associer la population vaudoise à cet anniversaire. Les officiants réformés et catholiques du canton ont par ailleurs été invités à lire un message œcuménique en ouverture des célébrations

dominicales. La Constitution vaudoise de 2003 est un texte novateur, courageux, qui reconnaît la dimension spirituelle de la personne humaine et qui prend en compte la contribution des Eglises et communautés religieuses au lien social et à la transmission des valeurs fondamentales.

Des débats difficiles

Cette législature aura été marquée par le nombre élevé de décisions synodales. Les rapports tant sur la « théologie des ministères » que sur « le rite pour partenaires enregistrés » ont constitué une charge importante pour le CS et les délégués au Synode. Ces deux chantiers complexes ont suscité des vives réactions au sein de l'Eglise. Les quatre sessions synodales, deux ordinaires et deux extraordinaires, se sont cependant déroulées dans une ambiance constructive et elles ont été de bonne tenue.

Le rapport sur la « théologie des ministères », qui a été soumis au Synode de mars, devait permettre le choix des principes pour guider la redéfinition progressive des ministères pastoral et diaconal ces vingt prochaines années. En accord avec la Concorde de Leuenberg et les recommandations de la FEPS, les axes principaux proposaient une clarification entre les différents ministères, leurs formations, ainsi que les conditions d'accès aux différents postes. Après un débat nourri, le Synode a posé des jalons significatifs pour la préparation du rapport final prévu pour 2014, qui en déclina les aspects pratiques. L'idée que l'EERV choisisse un acte de reconnaissance spécifique pour les diacres plutôt qu'une consécration a provoqué

de l'incompréhension et de la colère. Le CS s'est entretenu à plusieurs reprises avec des diacres vaudois et les exécutifs des Eglises de la CER pour affiner son projet. Une étude approfondie sur les pratiques actuelles des Eglises réformées de Suisse a montré que les recommandations en matière de consécration proposées par la FEPS n'étaient que peu suivies. Il est apparu que, pour les Eglises romandes, à côté de l'importance de l'herméneutique, la dimension de la vocation était également à valoriser par une consécration pour les deux ministères. Après mûre réflexion et la prise au sérieux des nombreuses réactions, le CS a acquis la conviction que les deux voies sont possibles, tant d'un point de vue théologique que d'un point de vue pratique. Le dernier mot appartiendra au Synode.

En novembre 2012, le Synode s'était prononcé en faveur d'un rite pour couples partenaires. Le CS s'est inquiété de la virulence des réactions qui ont suivi cette décision. Certains opposants sont allés jusqu'à remettre en question le système presbytéro-synodal et la légitimité du processus décisionnel. Au vu des difficiles débats qui avaient eu lieu en 2008 et 2012 sur le thème de l'accueil des homosexuels, le CS reconnaît qu'il aurait fallu plus de temps pour les débats préparatoires en Eglise. Une meilleure information et un accompagnement sur le terrain en amont du Synode auraient sans doute été bénéfiques. C'est dans ce sens que le CS a invité les organes de l'EERV à une large consultation sur la question du rite pour partenaires enregistrés. Les réponses ont contri-

bué à la rédaction du rapport final soumis au Synode. Par ailleurs, plusieurs dizaines de réactions ont trouvé chez les conseillers synodaux une oreille attentive et ouverte au dialogue.

Pour entendre et trouver un terrain d'entente avec les initiateurs de la pétition adressée au Bureau du Synode, le CS les a invités. Suite à cet échange, le CS a rédigé une déclaration qui a été débattue et votée par le Synode en septembre. Elle vise à rappeler que l'unité en Christ est plus forte que les points de divergences sur tel ou tel point particulier. Le parlement de l'EERV a choisi la voie réglementaire pour définir le rite. Les décisions se sont prises à de larges majorités en ayant égard aux positions divergentes. Le CS espère désormais que le respect prévaudra partout.

Travailler au Conseil synodal

Le nouveau statut de l'EERV, qui l'a vu devenir employeur en 2007, et la mise en place des offices, des services cantonaux et de la plupart des missions exercées en commun (MiCo), en collaboration avec l'Eglise catholique, ont contribué à une augmentation de la complexité en matière de conduite et de charge de travail. Pour y faire face, le Synode a approuvé une hausse de la dotation au CS de 2,8 ETP à 4 ETP. Par ailleurs, toujours dans le but de

Déclaration du Synode faite à l'occasion de la session ordinaire des 20-21 septembre 2013

Au vu des difficiles débats qui ont eu lieu en 2008 et en 2012 sur le thème de l'accueil des homosexuels, de leur accession au ministère au sein de l'EERV, et d'un acte liturgique pour les partenaires enregistrés, le Synode décide de faire la déclaration suivante :

« Il existe au sein de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, comme au sein d'autres Eglises, des manières différentes de considérer l'homosexualité au plan biblique, éthique ou théologique. Ces différences de conviction sont parfois vives et conduisent à des tensions. Néanmoins, ces divergences sur ce point particulier ne sauraient remettre en cause la foi commune et la fidélité au Christ, Seigneur et sauveur. Le Synode invite les membres de l'EERV à cultiver la communion fraternelle et à s'unir dans la mission essentielle de l'Eglise : prier, servir et témoigner. »

mieux répondre à la nouvelle façon de travailler, le CS a choisi de supprimer la fonction de « membre permanent ». A la suite de ces changements, et à l'approche de la fin de la législature, il a désiré faire un bilan de cette nouvelle organisation du travail et de sa collaboration avec les offices et les services cantonaux. Pour ce faire, il a fait appel à une conseillère en organisation. L'évaluation a permis une analyse intéressante :

1. le taux d'activité du CS est nécessaire, mais insuffisant si l'on considère l'importance du travail exigé (aujourd'hui, une partie des tâches est assurée par un engagement des conseillers à titre bénévole) ;

2. une différence de dotation notoire entre les membres fait que certains dossiers sont plutôt assumés par les personnes au bénéfice d'un pourcentage plus important. Il est difficile de rester en phase avec un petit pourcentage.

Quelques réflexions ont retenu une attention particulière :

- la répartition des dossiers synodaux entre ministres et laïcs ;
- l'implication dans les travaux opérationnels ;
- les compétences requises pour assumer les tâches exigeantes du CS.

Concernant la collaboration avec les offices, il en est ressorti une insatisfaction de la part des responsables qui regrettaient le manque de sollicitations dans les réflexions générales du CS. De son côté, le CS aimerait renforcer le flux d'informations entre les offices et le Conseil. Un échange a permis de nommer le malaise, de clarifier les attentes réciproques et d'élaborer un dispositif qui sera mis en place en janvier 2014 et fera l'objet d'une évaluation.

Evangélisation

« Communiquer l'Évangile » ! Ce titre est l'un des trois élan prioritaires qui figure dans le programme de législature 2009-2014 du CS. Le Synode de juin 2012 s'était prononcé sur le rapport du CS sur l'évangélisation et la stratégie à appliquer. Pour donner suite aux décisions synodales – et enrichi par de nombreuses réflexions – le CS s'est attelé à la mise en œuvre. Pour conduire la première phase, il a mandaté Jean-Christophe Emery en tant que chef de projet. Le CS a eu plusieurs échanges avec lui, ainsi que deux matinées de réflexion en cercle élargi. Ces moments ont été fort appréciés et ont fait émerger des priorités. La stratégie est nécessaire, mais il est encore plus important de se laisser toucher par la passion de communiquer l'Évangile en vivant soi-même cette joie immense. Cette flamme est à transmettre. Elle donne envie de faire partie d'une Église qui rayonne. Comme l'Évangile est au cœur de notre vie de croyants, il est également au cœur de notre mission. Et il va de soi que ce processus touchera l'Église dans son ensemble. C'est un énorme défi que de proposer l'Évangile dans une société qui propage une laïcité grandissante.

Le CS se réjouit de poursuivre la mise en route du projet « Évangélisation » avec la conviction que ce changement d'attitude doit être une priorité dans la prochaine législature.

TOURNÉS VERS L'AVENIR

Solidement fondées sur les acquis de ces dernières années, les relations institutionnelles ont été résolument tournées vers l'avenir ; en point de mire, le positionnement de l'Eglise réformée dans une société vaudoise en constante mutation, le renouvellement de législation en 2014 et une nouvelle convention quinquennale de subventionnement dès 2015.

L'Etat de Vaud

En février 2013, Eric Golaz, chef du Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI), a été détaché comme délégué de l'Etat aux affaires religieuses. Dès lors, et pour l'année 2013, les Eglises n'ont plus été rattachées au SeCRI, mais directement au secrétariat général du Département de l'intérieur (DINT), jusqu'à ce qu'il devienne, à fin 2013, le nouveau Département des institutions et de la sécurité (DIS).

Au-delà de ces changements organisationnels, le Conseil synodal (CS) se réjouit de la qualité des relations entretenues avec ses principaux partenaires de travail à l'Etat de Vaud, en particulier avec la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, avec Eric Golaz et les députés. La participation régulière de représentants du CS à de nombreuses manifestations officielles vaudoises, les séances de travail et les rencontres informelles ont permis de nombreux échanges tout au long de l'année. Les quatre rencontres du groupe de liaison entre les députés et les Eglises reconnues, ainsi que deux rencontres spécifiques entre le CS in corpore et une délégation d'une vingtaine de députés réformés, ont été l'occasion d'échanges importants avec les membres du législatif cantonal.

Avec le délégué de l'Etat aux affaires religieuses, l'EERV et l'Eglise catholique dans le canton de Vaud (ECVD) ont poursuivi ensemble le travail initié en 2012 :

- en partenariat avec le Service juridique et législatif (SJL) de l'Etat et les préfectures, la publication d'un avis de droit relatif aux obligations des communes à l'égard des Eglises reconnues de droit public, telles qu'elles sont définies dans les articles 21 à 24 de la loi du 9 janvier 2007 sur les relations de l'Etat et les Eglises reconnues de droit public ;
- en partenariat avec le Service de la population (SPOP) et avec l'appui de nombreux députés, elles ont obtenu une amélioration sensible du questionnaire et des procédures relatives à la déclaration de l'appartenance religieuse au contrôle des habitants. En vigueur dans toutes les communes depuis le deuxième trimestre 2013, le questionnaire actuel est conforme aux dispositions légales. S'il renseigne sur l'appartenance religieuse aux Eglises et communautés reconnues par l'Etat, il ne peut malheureusement pas contenir d'informations relatives aux autres confessions/religions, ce qui reste une carence pour la bonne gestion publique des questions religieuses ;
- toujours en partenariat avec le SPOP, la mise en route de l'annuaire informatique de l'Eglise réformée (projet AIDER développé par l'entreprise EPSITEC à Yverdon) qui a permis la mise à disposition des paroisses et régions d'une base de données de tous les réformés vaudois qui sert également à l'envoi adressé du journal « bonne nouvelle ».

Surtout, des délégations de l'EERV, de l'ECVD et de la Communauté Israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) ont engagé avec l'Etat les négociations en vue du renouvellement de la convention quinquennale de subventionnement pour la période 2015–2019. Le travail, de longue haleine, a commencé par une évaluation du dispositif existant et des difficultés rencontrées en cours de période de subventionnement. L'articulation de la convention avec les accords d'équilibrage entre EERV et ECVD et la mise en œuvre des missions exercées en commun (MiCo) ont fait l'objet d'une attention particulière. Dans un deuxième temps, les nouvelles demandes émanant des départements ont été répertoriées et documentées ; des contacts ont été pris avec le secrétariat général de chaque département concerné. Au total, dix nouveaux postes devraient être financés par l'Etat pour pouvoir répondre aux nouvelles demandes d'aumôneries, provenant exclusivement des MiCo, essentiellement dans les EMS, les hôpitaux, les gymnases, les écoles professionnelles et les prisons. Les effets de l'inflation, de l'augmentation du coût salarial, des accords d'équilibrage et de la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) ont également été pris en compte.

Au terme de longues négociations, le montant de la subvention soumis au Conseil d'Etat a été arrêté dans les derniers jours de 2013 à 63,2 millions, soit 3 millions de plus qu'en 2010, qui signifie une augmentation de 3,3 %

sur 10 ans, à comparer au coût des Eglises à charge de l'Etat en 2003.

D'autres dossiers ont également été suivis avec attention en collaboration étroite avec le délégué aux affaires religieuses : mentionnons en particulier les relations avec la Faculté de théologie et de sciences des religions, la reconnaissance et le financement de l'aumônerie de l'Académie de Police de Savatan.

Avec le Service Immobilier, Patrimoine et Logistique (SIPAL), les relations ont été pour le moins variées en 2013 :

- la gestion des cures tout d'abord, toujours délicate au vu du nombre de postes vacants et du peu d'emprise de l'ORH sur les changements de postes. Soulignons ici la compréhension du Service des gérances de l'Etat à l'égard de l'EERV et les efforts communs pour trouver des solutions pragmatiques à des problèmes toujours particuliers ;
- l'abandon définitif de la cure de Cergnat au profit de la création d'une antenne de proximité de la Gendarmerie vaudoise dans la vallée des Ormonts ;
- enfin, les différents projets liés à la cathédrale de Lausanne, conduits en partenariat entre le SeCRI et le SIPAL, et auxquels l'EERV est associée : son entretien permanent d'une part, mais également les aménagements liés aux expositions et l'installation

Subvention

Au moment d'écrire ces lignes, le projet de convention a reçu l'aval du SJL ; il est entre les mains du Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI) avant de « monter » au Conseil d'Etat.

Sachant que la dimension spirituelle de la personne humaine et la contribution des Eglises au lien social et à la transmission des valeurs sont inscrites dans la Constitution, les représentants des deux Eglises reconnues de droit public et de la communauté israélite ont bon espoir de voir leur demande satisfaite ; car seule l'augmentation demandée de subvention leur permettra de continuer à assumer leur mission actuelle et de répondre aux nouvelles demandes de prestations des institutions vaudoises. Si la demande de subvention devait ne pas être satisfaite, un réel problème de gestion des ressources se poserait alors pour l'EERV. La décision du Conseil d'Etat est attendue d'ici Pâques 2014.

du fernwerk pour le dixième anniversaire de l'orgue. Il faut ici mentionner avec regret le refus du crédit de remplacement des chaises par le Grand Conseil et la décision récente, contre l'avis du Service des affaires culturelles (SERAC) et de l'EERV, d'installer les stalles rénovées dos à dos dans la tour, plutôt que face à face à proximité de leur emplacement d'origine.

Nous devons regretter ici l'inertie des Monuments historiques pour répondre à la demande de l'EERV de travailler ensemble de manière plus prospective et globale pour trouver des solutions à l'adaptation des lieux de culte historiques aux besoins actuels de la vie en Eglise. Il aura fallu près de deux ans pour organiser une première séance avec l'ensemble des acteurs concernés. A ce rythme, nous pouvons comprendre l'impatience de certains acteurs de terrain. Mais gagnons que ce temps de mûrissement est à la mesure du défi que nous saurons relever ensemble ; il touche à l'utilisation polyvalente de certains lieux, au chauffage, à l'aménagement, à l'éclairage, à la sonorisation et même au développement d'applications multi-médias en lien avec les lieux de culte, à l'image de la très belle application développée pour la cathédrale et en cours de développement pour Romainmôtier.

Mentionnons enfin les contacts avec le SERAC en relation directe avec la vie des lieux phares et avec le Bureau de l'égalité femme-homme (BEFH) pour le renouvellement d'une convention relative aux engagements de l'équipe de soutien d'urgence.

Pour conclure, il convient de souligner les contacts étroits et pastoraux du CS avec la conseillère d'Etat Béatrice Métraux et avec le président du Tribunal cantonal Jean-François Meylan à l'occasion du meurtre de Marie, fille du pasteur Antoine Schluchter. Des contacts

forts, empreints d'émotions et de confiance, qui rappellent à chacun qu'au-delà des fonctions, il y a des femmes et des hommes de chair et de sang, de convictions et de sentiments, qui requièrent toute notre attention et que nous portons dans nos prières.

Préfectures et communes

En règle générale, les relations avec les communes sont gérées au niveau paroissial ou régional. Le CS n'est impliqué que dans des circonstances particulières, à la demande des parties. En 2013, il a été sollicité par les paroisses de Chardonne (chapelle de Beaumaroch), de Villeneuve (chapelle du Crêt) et de Cossonay (temple de Grancy). Ces trois situations soulignent l'importance de la gestion proactive des bâtiments ecclésiastiques attendue du CS, en partenariat avec les associations de communes et les monuments historiques. Par ailleurs, le CS a poursuivi les négociations avec les communes de Payerne pour la collaboration entre EERV et office du tourisme dans la future maison de l'abbatiale et de Lausanne pour la gestion des lieux phares. Enfin, il a assisté le Conseil paroissial des Avançons dans les procédures juridiques relatives au détournement de fonds dont la paroisse a été victime pendant de nombreuses années.

Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR)

L'année 2013 a permis une consolidation des relations tissées avec la nouvelle équipe du décanat de la FTSR, en fonction depuis l'été 2012. Deux rencontres officielles et quelques contacts informels ont été autant d'occasions de développer une vision partagée sur la situation actuelle et les enjeux futurs de la FTSR et, plus largement, du Collège romand de théologie protestante (CRTP).

Les décisions de l'Assemblée de la Conférence des Eglises réformées romandes (CER) de septembre 2013 – qui ont donné mandat au Conseil exécutif d'être l'interlocuteur ecclésial du CRTP – ont facilité le dialogue entre l'académie formatrice et les Eglises employeurs. En particulier, ces dernières ont pu préciser leurs besoins en matière de formation théologique de niveau master en vue du ministère, notamment en théologie pratique. Un document de référence a été transmis au CRTP dans la perspective de la révision du plan d'étude de niveau master. Des précisions ont été apportées dans la distinction et l'articulation entre la formation théologique académique de la compétence des facultés et la formation professionnelle ecclésiale de la responsabilité de l'Office protestant de la formation (OPF). Enfin, des solutions ont été proposées pour permettre à des pasteurs de suivre des cours ou séminaires en faculté reconnus comme formation continue.

La fermeture de la Faculté de théologie de Neuchâtel, annoncée pour 2015, va par ailleurs nécessiter une renégociation de la convention liant les facultés de théologie romandes, en particulier en ce qui concerne l'avenir de la théologie pratique et les modalités de collaboration entre Genève et Lausanne. Le CS suit avec attention l'évolution de ce dossier délicat et essentiel au maintien de la théologie à l'Université de Lausanne.

L'Eglise catholique

Comme en 2012, les relations entre l'EERV et l'ECVD peuvent être qualifiées d'excellentes. Alors que l'œcuménisme paraît souvent en panne, tant dans les hautes sphères de l'Eglise catholique romaine, que sur le terrain des paroisses, il est réjouissant de constater que la collaboration régulière entre les deux Eglises reconnues de droit public dans le canton de Vaud est très constructive.

L'année 2013 a été l'occasion d'une mise à jour du dispositif des MiCo (concepts d'aumônerie, procédures, contrats de prestations) et d'un immense travail d'analyse des besoins et des moyens dans la perspective des négociations de la nouvelle convention de subventionnement.

D'autres partenaires

Par ailleurs, le CS a entretenu des relations institutionnelles et fraternelles plus ponctuelles avec de nombreux partenaires. Citons, à titre d'exemples, la CILV, la Fédération Evangélique Vaudoise (FEV), l'évêché de Sion et l'Eglise réformée du Valais (EREV) pour l'aumônerie du futur hôpital du Chablais, le vicariat épiscopal du canton de Fribourg et l'Eglise évangélique réformée fribourgeoise (EERF) pour les aumôneries du gymnase et de l'hôpital intercantonal de la Broye.

DIGÉRER LES CHANGEMENTS

Les dernières fusions de Régions ont eu lieu au début de 2013. Le défi ? Travailler à consolider l'unité et le sentiment d'appartenance entre les divers lieux d'Eglise.

Après les fusions

Il ressort clairement que les conseils régionaux se réjouissent de voir révolu le temps des restructurations administratives. Cela a demandé des efforts conséquents et, dans cette première année où toutes les fusions sont entrées en vigueur, un accent important a été mis sur la construction d'un esprit d'équipe et sur l'apprentissage de la collaboration.

Non pas que cela n'existait pas auparavant, mais le fait de modifier la taille des Régions et de renouveler la constitution des équipes, nécessitait de reprendre le travail. Il a fallu constater que les habitudes et la façon de travailler varient d'un groupe à un autre.

Le Conseil synodal (CS) a conscience de l'instabilité qui en a résulté et la réflexion actuelle le pousse à dire que les modifications de frontières entre Régions et entre paroisses ne sont plus envisagées, même si les économies ne sont hélas pas terminées.

Les Régions prennent vie

Pour faciliter le resserrement des liens régionaux, plus d'une a fait montre d'une créativité remarquable :

- un cairn a été dressé au cœur du Chablais vaudois, constitué de pierres venues des différentes paroisses ;
- des fêtes régionales,
 - à Montreux pour la Région Riviera-Pays-d'Enhaut ;
 - à Morges pour la Région Morges-Aubonne ;
- celle du Lavaux profitait de la Fête cantonale des Musiques vaudoises pour organiser un culte œcuménique ;
- la Broye a mis sur pied la Fête des Couleurs ;
- en mars, le projet de plateformes a pu démarrer grâce à un grand rassemblement régional intitulé « Vers un nouveau printemps de l'Évangile à Lausanne et Epalinges » ;
- dans le Nord vaudois, une Thomasmesse a été vécue à Yverdon ;
- dans les Chamberonnes, le rassemblement a nécessité de se mettre en route au sens propre : des marcheurs ont cheminé de tous les points de la Région pour se retrouver pour la célébration d'un culte orienté sur le thème de la vocation ;
- dans le Gros-de-Vaud – Venoge, une Fête de la fusion a réuni les 10 paroisses au château d'Eclépens ;
- la paroisse d'Orbe interpelle les participants aux marchés ou à des fêtes en sortant un banc d'Eglise à l'endroit de la rencontre, permettant ainsi de dialoguer avec les personnes de passage ;
- la Région de la Côte a profité de l'installa-

tion de son coordinateur pour réunir à Saint-Cergue les paroisses et les services communautaires dans une fête au cours de laquelle chaque lieu d'Eglise a pu se présenter à tous les autres.

Une telle énumération ne donne qu'une pâle image de l'investissement qui a été nécessaire et de la joie partagée, mais elle est un signe tangible de cette volonté de tous les conseils régionaux de faire vivre leur Région.

« Remplir nos églises, partager le trésor de nos vies, oser parler de l'essentiel, témoigner à nos voisins ou à nos proches ! »

Viviane Henny, Les Chamberonnes

voir l'avantage qu'il y a à travailler ensemble et à profiter des synergies qui en découlent.

Le moment est venu de passer moins de temps à améliorer le fonctionnement interne de la Région pour investir les énergies et les idées dans la mission qui a été confiée à l'Eglise de ce coin de pays. Pour cela, il faut un acte de volonté et de confiance de la part de ses acteurs principaux.

Jacks

Relevons que plusieurs Régions ont mis en exergue la place qui a pu être faite aux jeunes, notamment aux Jacks qui se sont formés, et qui participent à des activités en lien avec l'enfance ou le catéchisme.

Les difficultés

Parmi les soucis principaux qui reviennent dans plusieurs Régions, il faut en citer trois :

1. Réflexion autour de leur rôle

Trop souvent, les paroisses voudraient continuer à vivre en autarcie et ont de la peine à

2. La repourvue ministérielle

Au vu de la difficulté à repourvoir les postes ministériels, l'ORH a réuni toutes les commissions de repourvue pour leur proposer d'optimiser les démarches.

Dès lors, l'ORH propose un poste au ministre susceptible d'en changer et organise une entrevue avec le Conseil proposé. Au terme de cet entretien, les deux parties donnent leur sentiment, ce qui permet souvent de conclure la procédure et de désigner le ministre pour ce lieu.

Cette manière de faire suscite des réactions partagées suivant les lieux. Les Régions qui ont des visées précises et qui pensent pouvoir trouver seules la perle rare qui leur convient n'apprécient guère qu'un autre s'immisce dans

Projet fou pour fous de Dieu

« Remplir nos églises, partager le trésor de nos vies, oser parler de l'essentiel, témoigner à nos voisins ou à nos proches ! »

Ce ministère d'évangélisation que notre Région a voulu et a osé mettre en route, en engageant, en septembre, la pasteuress Jocelyne Müller est un chemin de découvertes sur soi-même, sur la richesse de l'Evangile et sur la fidélité de Dieu. Nous donnera-t-il la force et le courage d'annoncer, de proclamer ou de chuchoter ses bontés ? Comme le maître nourrit et abreuve ses ouvriers dans sa moisson, il ne nous laissera pas seuls mais nous verrons des miracles s'accomplir, des vies se transformer, des larmes se changer en joie et les cieus s'ouvrir pour répandre son Esprit. Ah, quel beau défi ! »

Conseil régional des Chamberonnes

le processus, mais celles qui ont été délaissées pendant des mois et des années se réjouissent d'avoir bénéficié, cette année, d'une stabilisation des effectifs.

En tout état de cause, il faut se réjouir de voir qu'aujourd'hui, il n'y a plus de Régions gravement menacées à cause de la pénurie de ministres pour occuper ses postes.

3. Célébration pour couples partenariés

Dans beaucoup de Régions, les débats du Synode ont suscité de l'incompréhension chez des paroissiens. Plusieurs y ont répondu en organisant des rencontres pour permettre de prendre connaissance des différents points de vue. Quel que soit le point de vue, il est heureux que ces rencontres aient pu avoir lieu et permettre ainsi de prendre conscience de la diversité des opinions et des positions.

Merci aux organisateurs qui ont relevé le défi de mettre sur pied des débats qui pouvaient être houleux.

Certaines Régions ou paroisses font état de baisse de dons qu'il faudrait lier à cette décision du Synode, mais cela n'a de loin pas été le cas partout et il faut relever que dans certaines, ce signe d'ouverture du Synode a permis de retrouver des conseillers qui s'étaient éloignés de l'Eglise.

Le CS tient à redire que toutes les positions sur ce sujet sont respectables. Il se réjouit de tous les échanges de points de vue qui ont pu se dérouler dans le respect des interlocuteurs.

Autour de l'abbatiale

La Région de la Broye a mis sur pied un nouveau Service communautaire vie culturelle et communautaire, axé principalement autour de l'abbatiale de Payerne.

« Les trois axes du ministère lié à ce service [...] sont :

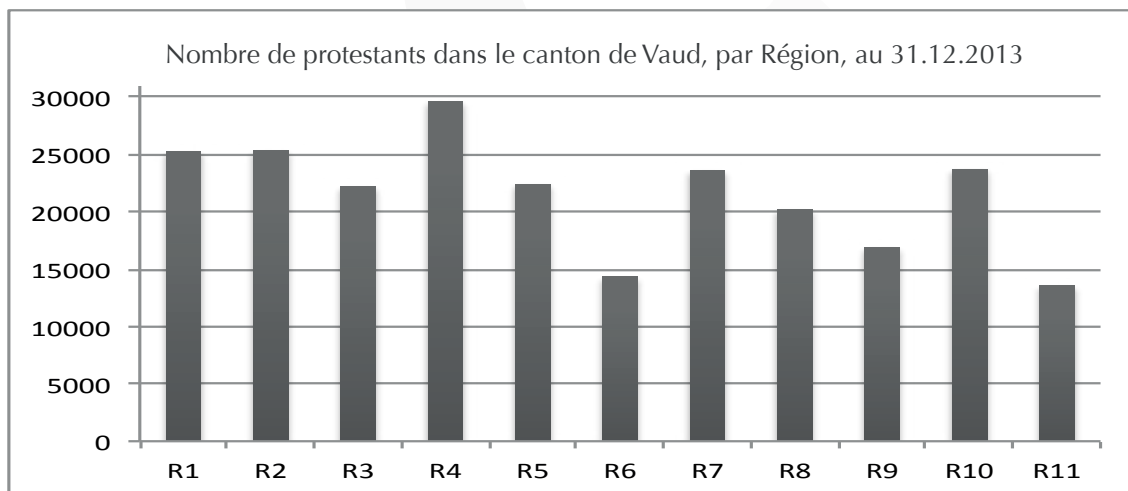
- L'identité de l'abbatiale : une perle architecturale, mais aussi spirituelle qui doit être préservée et mise en valeur [...] pour que l'histoire s'enracine dans le vécu quotidien d'une spiritualité contemporaine.
- Le café du Marché : un lieu de convivialité et de rencontre. [...]
- La réflexion et la mise en route de projets pour le renouvellement de la dynamique culturelle et communautaire dans la Broye, que ce soit sur les chemins de Saint-Jacques, dans la découverte des sites clunisiens, dans une activité de vécu communautaire ou autour d'un café théologique,...

Conseil régional de la Broye

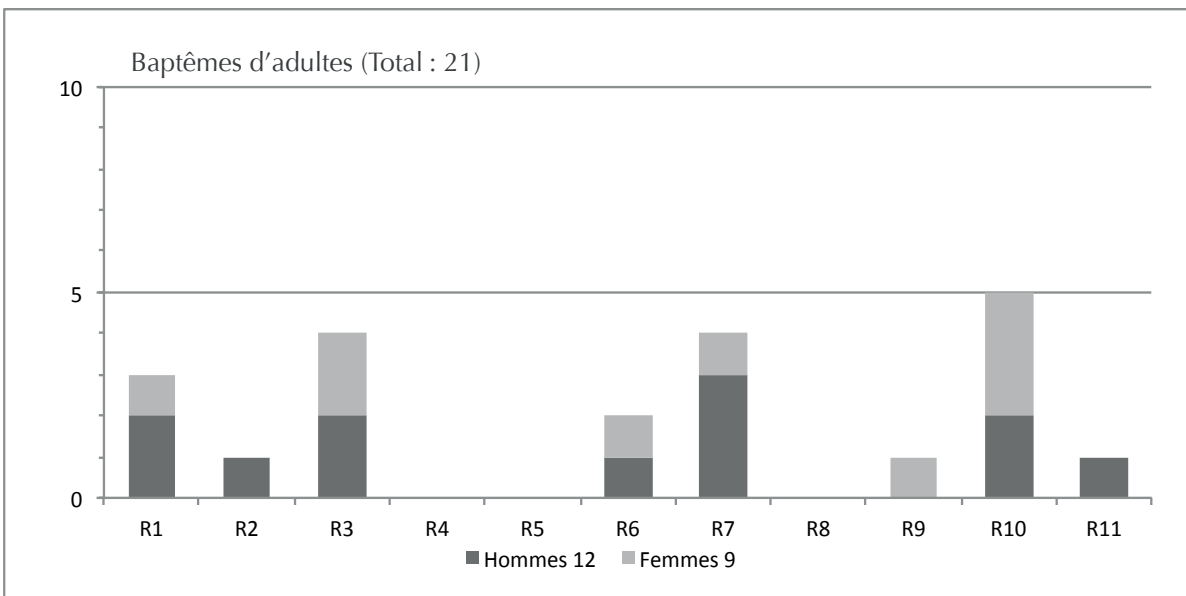
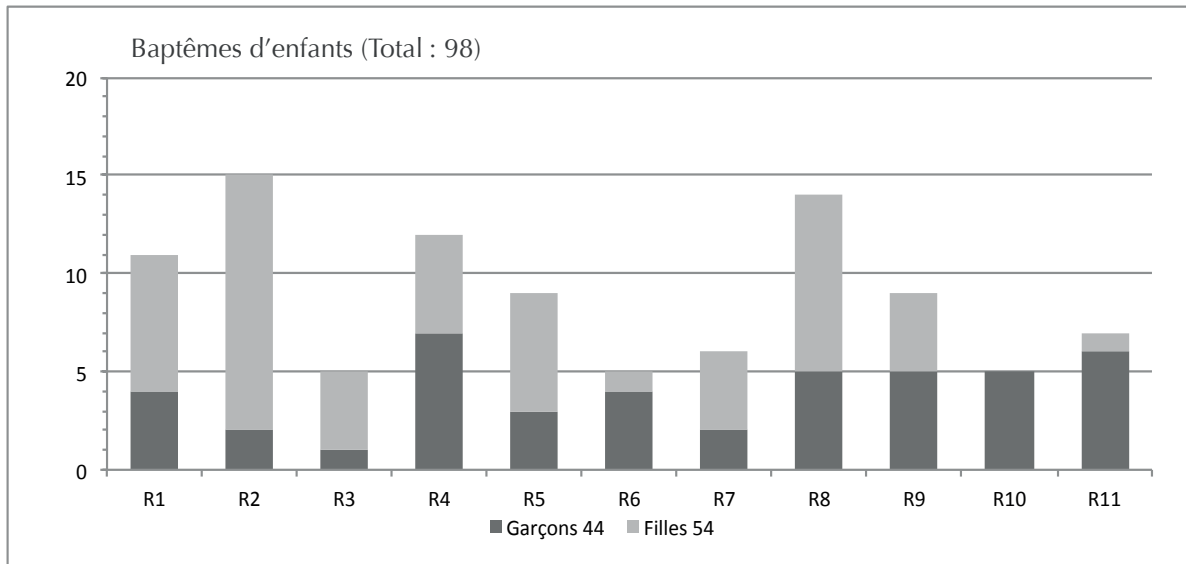
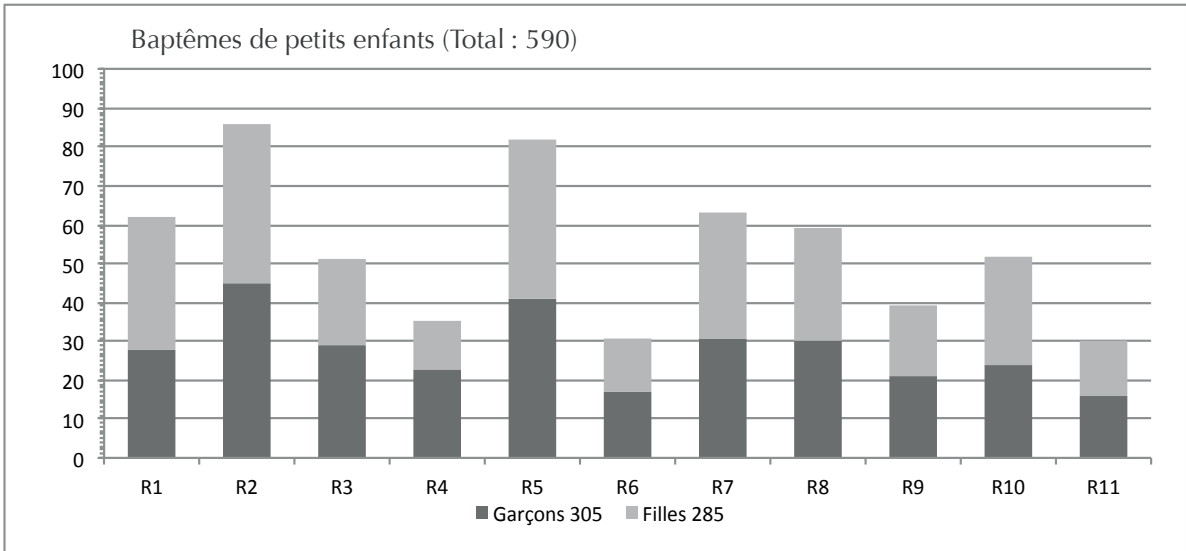


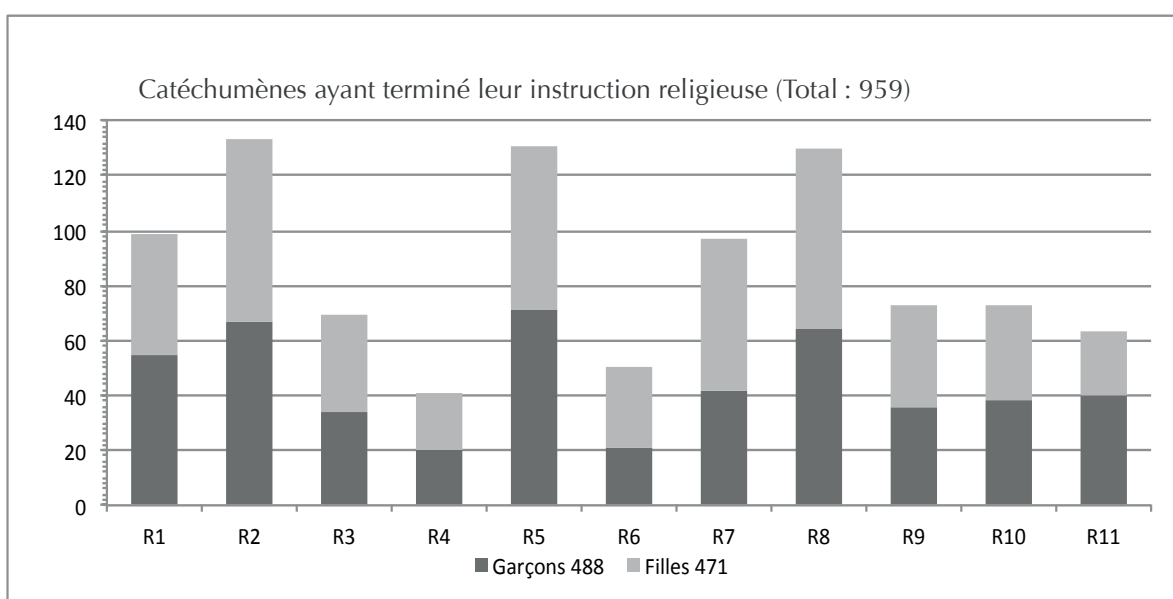
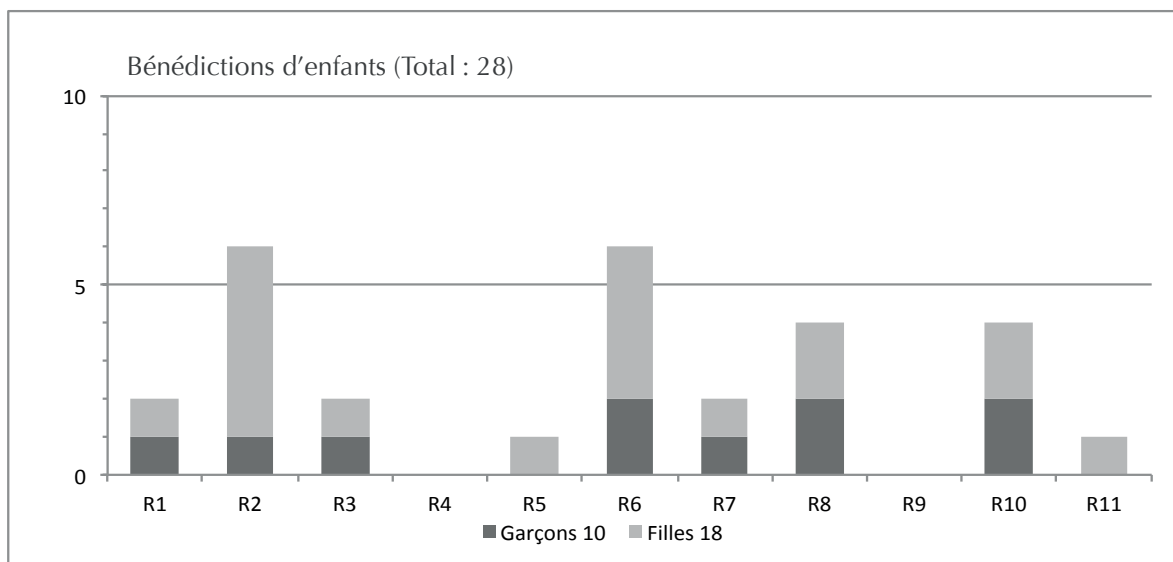
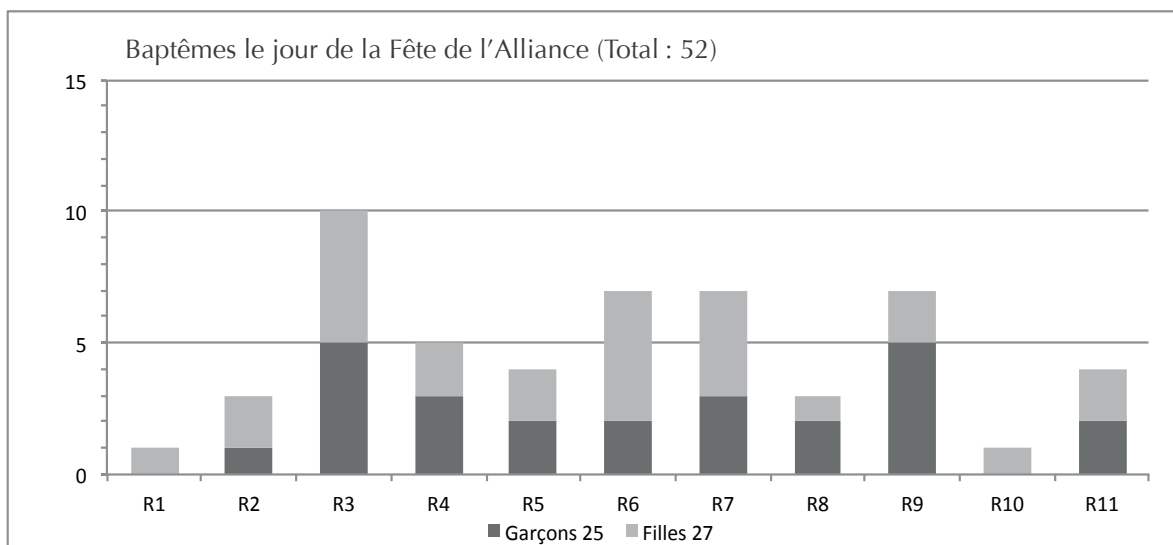
Vous trouvez dans les pages 15 à 20 quelques présentations graphiques des statistiques des Régions relatives aux actes ecclésiastiques. Les données, consolidées par Région dans le tableau ci-dessous, sont celles fournies par les paroisses pour chaque année civile et celles du contrôle des habitants pour un total de 236'906 protestants au 31.10.2013. Nous ne disposons pas des données de toutes les paroisses qu'à partir de 2010 et avons réussi à récupérer des données complètes uniquement pour les années 2002 et 2006. Pour la première fois, nous présentons les statistiques en fonction des 11 Régions actuelles.

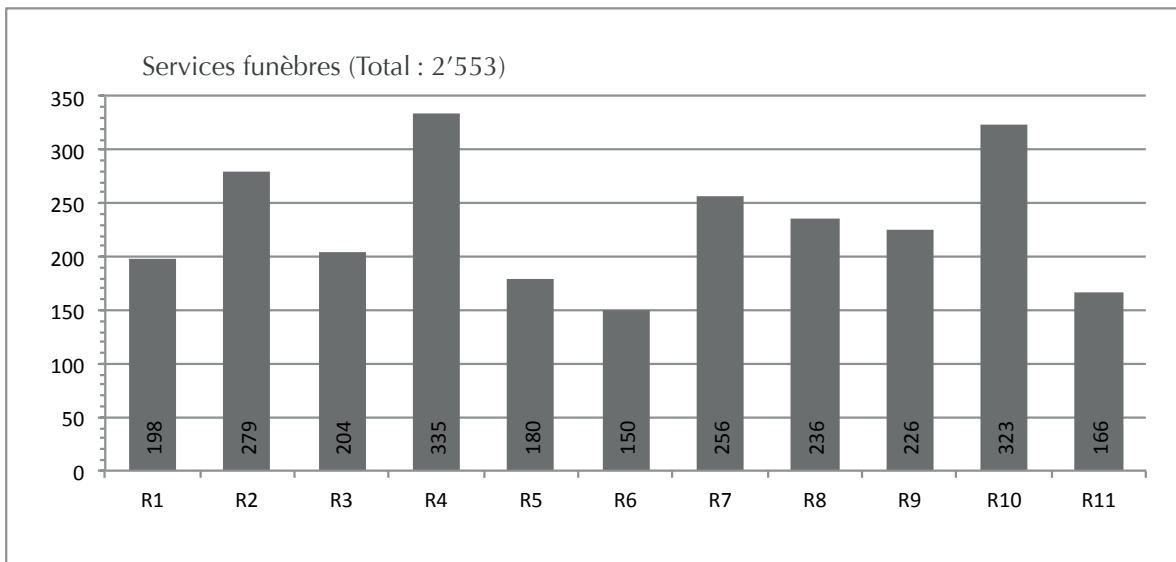
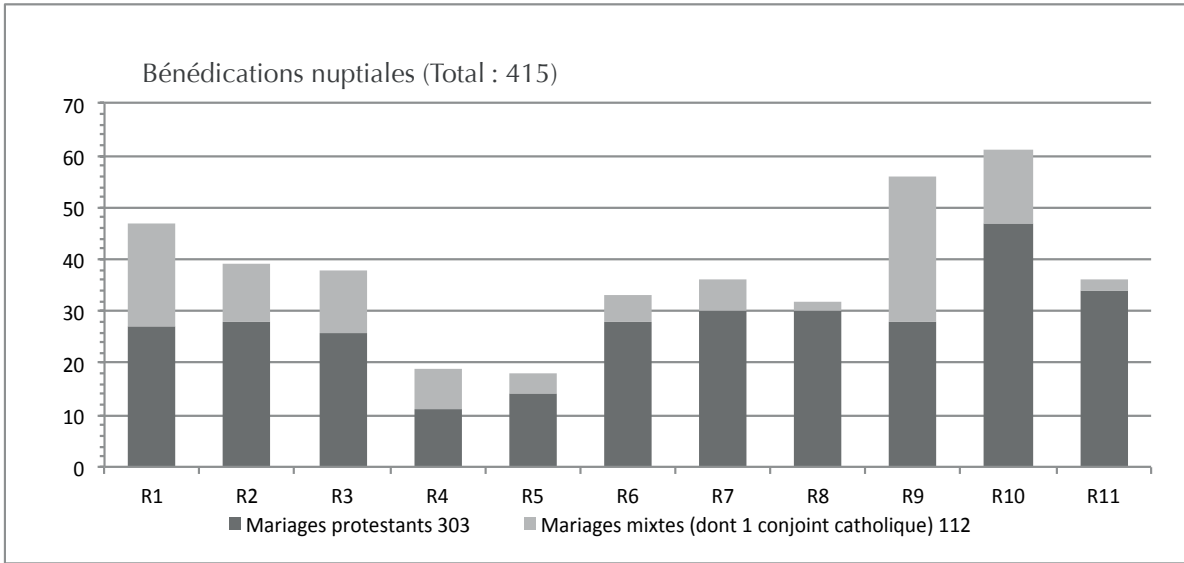
Cette année encore, nous remercions Laurent Michel pour sa contribution à la représentation graphique des statistiques.



Total des régions		Total	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11
Baptêmes de petits enfants	Garçons	305	28	45	29	23	41	17	31	30	21	24	16
	Filles	285	34	41	22	12	41	14	32	29	18	28	14
		590	62	86	51	35	82	31	63	59	39	52	30
Baptêmes d'enfants	Garçons	44	4	2	1	7	3	4	2	5	5	5	6
	Filles	54	7	13	4	5	6	1	4	9	4	0	1
		98	11	15	5	12	9	5	6	14	9	5	7
Baptêmes le jour de la Fête de l'Alliance	Garçons	25	0	1	5	3	2	2	3	2	5	0	2
	Filles	27	1	2	5	2	2	5	4	1	2	1	2
		52	1	3	10	5	4	7	7	3	7	1	4
Baptêmes d'adultes	Hommes	12	2	1	2	0	0	1	3	0	0	2	1
	Femmes	9	1	0	2	0	0	1	1	0	1	3	0
		21	3	1	4	0	0	2	4	0	1	5	1
	Total	761	77	105	70	52	95	45	80	76	56	63	42
Bénédictions d'enfants	Garçons	10	1	1	1	0	0	2	1	2	0	2	0
	Filles	18	1	5	1	0	1	4	1	2	0	2	1
	Total	28	2	6	2	0	1	6	2	4	0	4	1
Baptêmes + bénédictions	TOTAL	789	79	111	72	52	96	51	82	80	56	67	43
Catéchumènes ayant terminé leur instruction religieuse	Garçons	488	55	67	34	20	71	21	42	64	36	38	40
	Filles	471	44	66	35	21	60	29	55	66	37	35	23
	TOTAL	959	99	133	69	41	131	50	97	130	73	73	63
Mariages protestants		303	27	28	26	11	14	28	30	30	28	47	34
Mariages mixtes (dont 1 conjoint catholique)		112	20	11	12	8	4	5	6	2	28	14	2
Bénédictions nuptiales au total	TOTAL	415	47	39	38	19	18	33	36	32	56	61	36
Services funèbres	TOTAL	2553	198	279	204	335	180	150	256	236	226	323	166





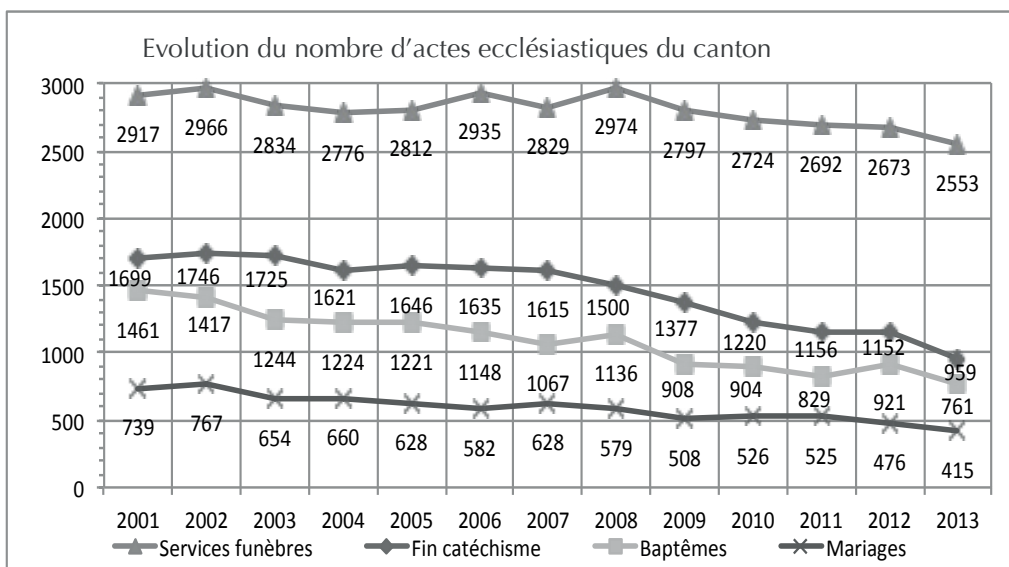
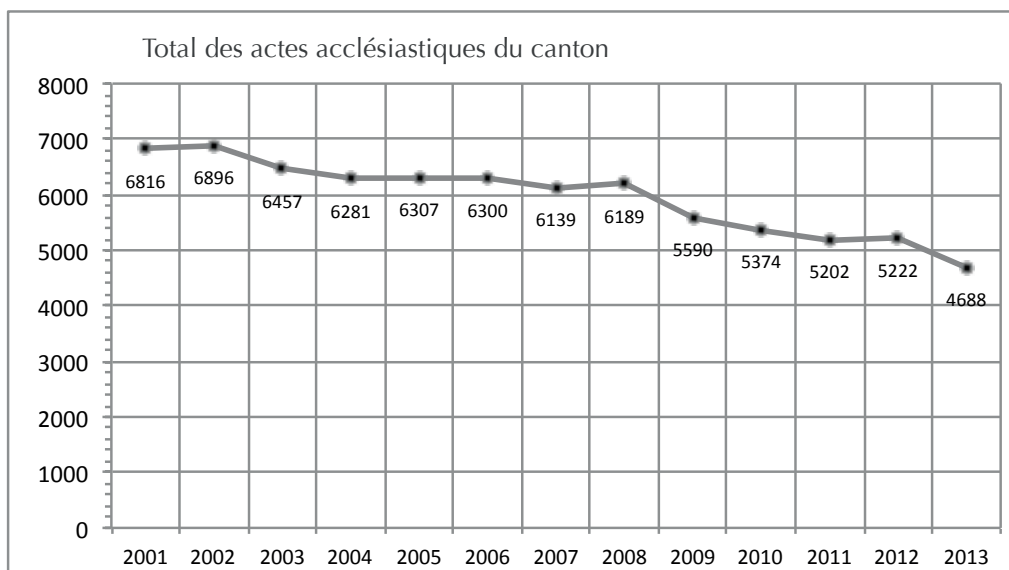




Les statistiques des actes ecclésiastiques présentées ci-dessus (p. 16 à 18) donnent une photographie de la situation à la fin de l'année 2013.

Cela permet de constater, Région par Région, de l'importance du nombre d'actes ecclésiastiques, mais sans comparaison possible, étant donné que la taille des Régions varie notablement et que les classes d'âges de la population ne sont pas toutes représentées partout de la même manière.

Ci-dessous, le graphique sur «Le total des actes ecclésiastiques du canton» montre que, entre 2001 et 2013, il y a eu une diminution de 31.22%. En même temps, en 2002, 2005, 2008 et 2012 la courbe a légèrement inversé la tendance. Il n'est pas aisé d'en déterminer les causes, car ce phénomène est une réalité – à quelques exceptions près – pour tous les actes (voir le graphique: « Evolution du nombre d'actes ecclésiastiques du canton »), mais c'est peut-être le signe que le processus n'est pas inéluctable et qu'il est très important de continuer à travailler à la revalorisation des actes ecclésiastiques, à un travail d'évangélisation et à une nouvelle posture d'Eglise dans notre société.



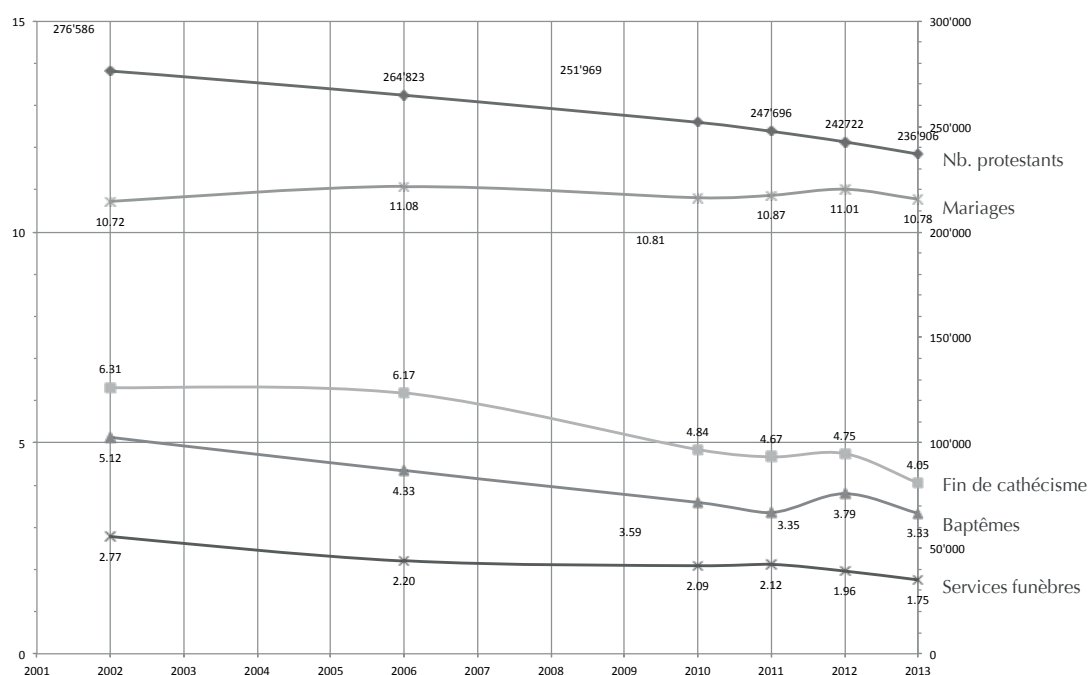


n° Baptêmes	n° Fin de kt	n° Mariages	n° SF	Année	n° Protestants	%o Baptêmes	%o Fin de kt	%o Mariages	%o SF
1417	1746	767	2966	2002	276'586	5.123 %o	6.313 %o	2.773 %o	10.724 %o
1148	1635	582	2935	2006	264'823	4.335 %o	6.174 %o	2.198 %o	11.083 %o
904	1220	526	2724	2010	251'969	3.588 %o	4.842 %o	2.088 %o	10.811 %o
829	1156	525	2692	2011	247'696	3.347 %o	4.667 %o	2.120 %o	10.868 %o
921	1152	476	2673	2012	242'722	3.794 %o	4.746 %o	1.961 %o	11.013 %o
789	959	415	2553	2013	236'906	3.320 %o	4.048 %o	1.752 %o	10.776 %o

Chute en % en 11 ans, entre 2002 et 2013.

-46 %	-45 %	-46 %	-14 %	2002-13	-14 %
-------	-------	-------	-------	---------	-------

Nb. d'actes ecclésiastiques pour 1'000 protestants



Après une année 2012 qui semblait annoncer une stabilisation, voire une légère augmentation du nombre d'actes ecclésiastiques, il faut bien constater que sur 2013 le mouvement de recul s'est encore marqué.

Il aurait été heureux de pouvoir se dire que cette diminution était proportionnelle à celle du nombre de protestants dans le canton. Ce n'est, hélas, pas le cas. Il est particulièrement inquiétante de constater que la diminution la plus forte porte sur les baptêmes et la fin de catéchisme. L'analyse en cours de « Chemins de vie et de foi » devrait amener notre Eglise à prendre des mesures fortes pour inverser la tendance.

Dans le tableau ci-dessus, sur 12 ans, la diminution du nombre de services funèbres mis en regard de la diminution du nombre de protestants est la seule à rester stable (14%). Pour les autres, la chute est de ±45%.

LA TECHNIQUE AU SERVICE DE LA MISSION

En 2012, l'Office de la chancellerie et des finances (OCF) annonçait le développement d'outils d'envergure pour l'avenir de l'EERV. En 2013, leur mise en place, notamment celle de l'Annuaire informatique de l'EERV (AIDER), a passé par des étapes cruciales avec d'appréciables répercussions pour tous les lieux d'Eglise.

AIDER a constitué le chantier le plus important de l'Office durant l'année écoulée. La programmation du logiciel s'est réalisée par tranches successives et a continué parallèlement à la mise en production. Son alimentation par le transfert des données des paroisses et par celles des contrôles des habitants via l'Etat a été effectuée dans le premier semestre. L'OCF, avec plusieurs collaborateurs de la rue de l'Ale, a organisé les formations initiales pour les utilisateurs et l'envoi de « bonne nouvelle » par la Poste. Environ 130 personnes sont venues dans les locaux de l'EERV. Pour beaucoup, c'était leur premier contact in situ avec le siège administratif de l'Eglise. En deux séances, elles ont pu se familiariser avec les principes de base du nouveau fichier qui est désormais disponible dans toutes les paroisses et autres lieux d'Eglise du canton. On peut dire que, désormais, une personne par lieu – souvent deux – est capable de faire fonctionner le fichier AIDER et de le tenir à jour. De nombreuses autres ont également un accès en consultation. Le 2^e semestre a permis des ajustements et le développement de divers outils de base (groupes, recherches, extraction de données, listes). Des informations sur les diverses améliorations ont été données

régulièrement aux utilisateurs. Le nouveau système peut être considéré comme globalement opérationnel. Différents éléments, comme les dérogations de domicile, les statistiques et les tableaux de bord seront développés début 2014.

L'informatique de gestion a optimisé les performances (serveurs, fibre optique) et la sécurité (back-up sur disques). Le contrat de maintenance a été revu à la baisse. Les réflexions sur un intranet et une gestion électronique des documents (GED) ont commencé cet automne en lien avec l'Eglise protestante de Genève (EPG).

Concernant la téléphonie, les mobiles professionnels ont vu leurs capacités augmenter pour le même coût.

Les réflexions sur la politique immobilière se sont poursuivies. Une première présentation a eu lieu au forum des régions en octobre. Une base de données doit être constituée et les objectifs précisés. Le projet de la Maison des Cèdres a été mis à l'enquête publique du 29.11.2013 au 9.1.2014.

Tout concourt à annoncer l'Evangile...

L'administration et la comptabilité sont souvent ressenties, en Eglise, comme des nécessités contraignantes, dévoreuses de temps et d'énergie. A plusieurs reprises, de nouvelles contraintes se sont imposées aux autorités de l'Eglise sans qu'elles en aient eu le choix. C'est le cas, par exemple, de la centralisation du contrôle des habitants ou de la nouvelle règle de l'Etat concernant le contrôle ordinaire des finances. Pour rester efficace sur la substance de sa mission, l'Eglise se doit d'adapter ses moyens et ses instruments de travail. L'OCF se veut, et se doit d'être, une structure au service de la mission principale de l'EERV. Celles et ceux qui y sont actifs contribuent donc aussi à l'avancement de l'Evangile dans la société d'aujourd'hui.

Pour la recherche de fonds, les offres de soutien modulable ont été utilisées par quatre paroisses. L'effort doit être maintenu.

Pour la comptabilité, le processus des fusions des Régions est achevé. Les règles et les procédures sont reprises et revues, notamment sous l'angle de l'introduction du contrôle ordinaire demandé par l'Etat. Un système de contrôle interne se met en place. Les opérations et travaux comptables ont continué à augmenter, mais ils devraient se stabiliser.

La Commission consultative (formée actuellement de Michel Henry, Olivier Leuenberger et Claude Cuendet) a siégé à deux reprises sur des questions informatiques et de personnel. Par ailleurs, la réflexion a été engagée sur le départ à la retraite de plusieurs collaborateurs en 2015 et sur les besoins futurs.

Les nouvelles conventions de subventionnement ont nécessité des travaux préparatoires importants tout au long de l'année.

La nouvelle législature 2014-2019 a nécessité la mise au point de documents pour les élections dans les Régions et les paroisses, disponibles dès octobre.

Quelques activités significatives prévues pour l'année 2014 :

- développements complémentaires d'AIDER ;
- intranet et GED ;
- politique immobilière ;
- contrôle ordinaire et système de contrôle interne ;
- projet pour la Maison des Cèdres ;
- passage à la nouvelle législature.

UNE ÉQUIPE POUR DONNER CORPS À VOS PROJETS

Elan et conviction sont deux mots caractérisant les professionnels qui donnent un visage à l'Office information et communication (OIC). Plus encore, ils reflètent une attitude commune qui se veut au service des attentes des divers lieux d'Eglise et du Conseil synodal (CS).

Des changements significatifs ont eu lieu au sein de l'OIC. Les départs d'une secrétaire et d'un journaliste de « bonne nouvelle » ont été l'occasion de repenser la dynamique de l'Office et l'adéquation des postes en fonction de l'évolution des demandes. Ainsi, un graphiste a été engagé en lieu et place des stagiaires médiaticiens et une journaliste stagiaire a été embauchée pour le mensuel réformé vaudois.

Communication écrite

Le passage à une distribution adressée du journal « bonne nouvelle » a été réalisé avec le numéro de juillet-août. Outre les protestants vaudois inscrits au contrôle des habitants, le journal est envoyé à toutes les personnes qui en ont manifesté l'intérêt, ainsi qu'à un certain nombre de corps de métiers tels médecins, cafetiers-restaurateurs, coiffeurs, députés, etc... Force est de constater que, tout au long de l'année, l'envoi a pâti de différents problèmes liés à la qualité des adresses recensées dans le nouvel « annuaire informatique de l'Eglise réformée » (AIDER). Ainsi, nombre de foyers ont commencé par ne pas recevoir le mensuel pour, ensuite, bénéficier de plusieurs exemplaires. En décembre, un contrôle exhaustif a été confié à la Poste. Le CS et l'OIC restent attentifs à la situation et mettent

tout en œuvre, avec l'entreprise en charge du projet, pour améliorer les dysfonctionnements constatés lors des premiers envois.

Les chartes rédactionnelle et publicitaire ont par ailleurs été revues. La question de l'équilibre entre un journal susceptible d'intéresser le plus grand nombre, tout en profilant une identité réformée claire, reste un défi. L'Office a décidé d'effectuer une lecture commune systématique de chaque édition pour échanger sur cette question et relayer les impressions, les constats et les attentes de la rédaction, des professionnels de l'OIC et du CS.

Communication visuelle

Un accent important a été apporté en 2013 sur la production de vidéos. Que ce soit en partenariat avec l'Eglise catholique, pour promouvoir les offres d'accompagnement de l'EERV ou susciter l'engagement de laïques dans les conseils, plusieurs clips ont ainsi été produits. Deux d'entre eux ont tourné non seulement sur le web, mais dans une douzaine de cinémas du canton. Tout d'abord à Pentecôte pour faire redécouvrir cette fête chrétienne dont la signification est peu connue ; un lien était fait, pour l'occasion, avec les 10 ans de la Consti-

Pour être à jour

Pour la troisième année consécutive, l'OIC, en collaboration avec l'Office Eglise et société (OES), a produit un calendrier. 41 paroisses ont souscrit à l'offre pour un total de 70'200 exemplaires imprimés. L'organisation d'un concours de photos, accompagnées de prières autour du thème de l'« Elan », a été récompensée par une belle participation. La qualité et l'originalité du produit ont été relevées par de nombreux Conseils. Et ces mots médités en mai : « Dans le clair-obscur de l'existence, tu es éclat de lumière et de couleur : Vie. »

tution vaudoise qui a donné un souffle nouveau aux deux Eglises historiques. Durant les fêtes de Noël, peu avant le traditionnel Salon du mariage, un clip invitant les jeunes couples à se poser la question d'une célébration religieuse a été diffusé. Un site internet utilisant le principe du scrolling (www.surprise-surprise.ch) lui a servi de corollaire en mettant l'accent sur quelques témoignages et sur les différentes informations qu'un couple pourrait rechercher.

Dans le courant de l'automne, après la journée de fête de l'EERV du 7 septembre et au début des démarches de renouvellement des conseils, l'EERV s'est risquée pour la première fois de son histoire à une campagne d'affichage. Elle avait pour but de rendre l'EERV visible au cœur des villes vaudoises et d'interpeller les citoyens sur la notion d'engagement. Elle était complétée par un site sur lequel informations et témoignages rendaient compte de diverses réalités vécues au sein de l'Eglise et de divers engagements possibles. Il est difficile d'évaluer la portée d'une telle action.

Il convient cependant de relever qu'elle a valu plusieurs appels téléphoniques au secrétariat central de personnes intéressées à mieux savoir comment elles pourraient s'engager. Un des enjeux principaux réside dans le fait de parler de soi tout en restant pleinement au service de la mission reçue. Autrement dit, que l'impact dépasse l'EERV pour relier le plus grand nombre aux questions de sens, à l'Évangile, à Dieu.

Internet

La définition de tout bon site internet est d'être en développement constant. Celui de l'EERV ne fait pas exception. Après plusieurs mois de recherches et d'analyses, des améliorations sensibles ont pu être apportées à l'agenda, tant pour les administrateurs que pour les utilisateurs du site. Les problèmes inhérents aux bases de données – qui étaient aussi source de dysfonctionnement pour l'application smartphone EERVcal – ont été réglés. C'est la bonne nouvelle d'une situation plus complexe qui laisse percevoir des faiblesses dommageables dans la conception même du site. Il apparaît en effet qu'un travail important de développement doit être assuré à court terme. A défaut de quoi aucune maintenance ou mise à jour efficaces ne pourront être faites. Ce qui laisserait la porte ouverte à nombreux bugs et à de dangereuses failles de sécurité. Ce constat s'est fait dans le même temps où l'Eglise protestante de Genève (EPG) faisait part de son intention de rejoindre la même plateforme que l'EERV, à savoir wordpress. Dès lors, la signature d'une convention qui permettra d'évoluer sur cette même plateforme sera signée en début 2014 entre les deux Eglises. L'implication genevoise dans ce projet permettra de le financer à un coût moindre pour les Vaudois.

Synergies romandes

Des questions d'information et de communication ont été débattues lors de 3 assemblées générales de la Conférence des Eglises réformées romandes (CER) sur 4. C'est dire qu'un temps considérable a été investi dans ce domaine. Une plateforme de spécialistes (PSIC), modérée par le responsable de l'OIC, a été constituée ; en font partie quelques responsables info-com et le directeur de Médias-pro. Un constat est partagé : plusieurs domaines de la communication dépassent les intérêts cantonaux et méritent d'être développés plus largement. Le but n'est pas de gommer les particularités de chaque Eglise, mais de gagner en visibilité commune tout en rationalisant les investissements en termes de ressources humaines et de finances. Ainsi, la mise en place d'une seule veille médiatique (ARGUS) pour tous les partenaires est en cours, ainsi que la souscription à un seul contrat « mailchimp » pour la diffusion et le référencement des divers communiqués de presse. La possibilité de production multimédia gérée par Médias-pro se développe et l'étude de faisabilité d'un journal réformé romand avance ; le Synode sera informé et consulté en temps utiles. Le CS salue ces développements.

ENTRE EGLISE ET SOCIÉTÉ, UNE MULTIPLICITÉ DE LIENS

L'année écoulée a été celle de l'intensification des liens existants. Attentif aux profonds changements de société, son responsable reste persuadé que la complexité des mutations d'aujourd'hui ne peut être intégrée aux réflexions ecclésiales qu'au prix d'une réflexion pluridisciplinaire exigeante.

Le pasteur Serge Molla a à cœur de déterminer les axes de l'Office Eglise et société (OES) qu'il s'agit de prioriser et de le faire en dialogue constant avec des partenaires. L'appui de la commission consultative et les connaissances tant politiques que sociologiques de ses membres est un atout majeur. Elle s'est réunie à 3 reprises cette année, en présence de la conseillère synodale répondante, pour évoquer les dossiers synodaux, les enjeux liés aux futures demandes de reconnaissance d'intérêt public à laquelle pourront prétendre des communautés religieuses, la question du voile ou, plus largement, des indices vestimentaires d'une appartenance religieuse.

De l'interreligieux et du culturel

Depuis 2009, l'EERV a mandaté le Conseil oecuménique et interreligieux – qui comprend des représentants de l'EERV, de l'Eglise catholique et de la communauté israélite – pour penser l'essentiel des interpellations entre le christianisme et les autres religions. C'est donc en partenariat étroit avec ce conseil que l'Office a organisé, en novembre, une soirée de débat en marge de la parution du livre « La Suisse des mosquées », sous la direction de Christophe Monnot. Ce fut l'occasion de présenter la réalité institutionnelle de l'islam en Suisse et d'évoquer la cohabitation sociale et religieuse. Une collaboration a aussi été initiée autour de la réalisation du spectacle « Nathan le sage » qui a été présenté à l'Espace culturel des Terreaux (ECT).

C'est l'occasion d'évoquer ici brièvement les liens entre l'Office et l'ECT. Ils sont nombreux et importants. L'Office organise régulièrement des

conférences à l'ECT ; Frank Lalou, Lytta Basset et Rosette Poletti ont, parmi d'autres, accepté l'invitation qui leur était faite en 2013. Le responsable de l'Office anime régulièrement les débats qui suivent la première représentation de chaque spectacle le jeudi soir ainsi que certains cycles de conférence. Toutefois, diverses difficultés rendent la collaboration fragile. En effet, les propositions pouvant émerger de l'OES ne peuvent pas toujours être prévues et agendées aussi longtemps à l'avance qu'une saison théâtrale, musicale ou autres. Plusieurs événements naissent à l'occasion d'une parution, du passage à Lausanne d'un auteur, d'une votation ou d'un élément politique particulier ; leur inscription dans le programme général et l'effort de communication de l'ECT n'est donc pas évident.

Les lieux phares

Ces ministères nouveaux et particuliers de l'EERV sont rattachés institutionnellement à l'OES. Une synergie accrue se développe avec l'esprit saint par l'intervention régulière de Serge

Par petites touches

Parmi les nombreuses implications du responsable d'Office au service de l'institution, relevons l'organisation des journées Tremplin qui visent à stimuler une réflexion commune entre les ministres, la rédaction d'un message pour le 1^{er} août destiné aux collègues qui goûtent peu cet exercice ou encore un appui direct à des paroisses pour toutes les offres de formation qui sont en lien avec le cinéma. Enfin, dans le cadre de la Journée d'Eglise (JEERV), il a été responsable des interviews de personnalités de milieux très divers s'exprimant à propos du choix de leurs engagements respectifs, rencontres qui ont suscité un vif intérêt.

Molla comme prédicateur et suite à sa récente désignation comme représentant du Conseil régional au Conseil de service communautaire du lieu. L'oasis au cœur de la ville développe avec succès le pôle culturel et méditatif de son mandat. Les recueils journaliers et les cultes du samedi, dans un style proche de celui des communautés religieuses, attirent des personnes privilégiant l'intériorité et la régularité à l'inédit et au spectaculaire. Ces aspects-là se révèlent par contre pleinement dans les activités de l'hospitalité artistique : François Burland puis Olivier Saudan ont ainsi interpellé les visiteurs avec leurs œuvres originales. Il est plaisant de remarquer que l'esprit sain devient un partenaire privilégié de nombreuses activités culturelles de la ville.

De son côté, La Cathédrale a atteint sa vitesse de croisière en termes d'exposition. Là aussi, les synergies sont réjouissantes, particulièrement avec le service des activités culturelles de l'Etat comme ce fut le cas pour « Saint-Loup, Saint-Triphon et les autres... ». Créées en 2012, les Editions de La Tour Lanterne ont été complétées par les catalogues des nouvelles expositions. Qu'il soit question de crèche, de lumière ou d'anges, le succès de ces publications en souligne la qualité. Enfin, le 1^{er} août, la Saint-Valentin ou la venue de pèlerins sont l'occasion de cultes tout à fait originaux.

Saint-Laurent-Eglise, de son côté, continue à se profiler autour des cultes dominicaux qui sont le point fort de ce ministère. La dynamique de la communauté qui s'y rassemble suscite un intérêt

particulier de la part de Médias-pro. Les auditeurs de la RTS apprécient. Cela dit, l'affirmation de l'identité réformée qui fait partie du mandat initial semble être le parent pauvre du projet et demande à être développée.

Elans œcuméniques

Le dialogue œcuménique est également rattaché à l'Office. Il se caractérise entre autres par l'activité du pasteur Martin Hoegger au sein de la communauté des Eglises chrétiennes du canton de Vaud (CECCV). Des célébrations mensuelles se sont ainsi succédées à la cathédrale permettant à diverses Eglises ou mouvements d'ouvrir leur liturgie traditionnelle à d'autres.

Mais cette année fut aussi celle des 10 ans de la Fraternité de prière œcuménique de Romainmôtier. Une petite communauté stimulante et enrichissante qui a pour mot d'ordre de vivre un œcuménisme de reconnaissance mutuelle et non d'uniformité ou de confusion. Ce qui s'y vit sous le seau de l'Esprit est un véritable témoignage de foi et d'accueil de l'autre dans sa différence. Cette expérience mérite d'être mieux connue.

Plus fondamentalement, et à côté des relations institutionnelles qui lient les conseils d'Eglise, le Conseil synodal (CS) a conscience que la réflexion théologique sur l'œcuménisme n'est aujourd'hui que peu développée dans notre Eglise. Il étudie différents scénarii pour y pallier.

Pour un avenir coordonné

De par son récent engagement au sein de la Région 4 comme coordinateur, le responsable d'Office prend encore mieux la mesure de la diversité des offres de type culturel qui émergent de nombreux lieux d'Eglise. Il souhaite, dans la mesure de ses possibilités, œuvrer à un planning global. En effet, trop souvent, de nombreuses soirées de réflexion sont organisées pour un large public, mais se révèlent être plus en concurrence qu'en synergie les unes avec les autres. Il y a là un véritable défi à relever. De même, le foisonnement d'offres « culturelles » interrogent tant l'OES que l'OIC. C'est une préoccupation dont ces Offices se feront l'écho dans toute la dynamique d'évangélisation qui marquera le début de la législature à venir.

VERS UNE GESTION SOUPLE ET PROACTIVE DES RESSOURCES HUMAINES

La visée du programme de législature d'adapter les ressources humaines aux besoins et aux moyens de l'EERV afin de lui permettre de continuer à remplir sa mission « au service de tous » est au cœur du 3^e rapport sur la théologie des ministères élaboré par le Conseil synodal (CS) en 2013. Dans une évolution qui correspond au cadre de l'accord de rééquilibrage 2025 avec l'Eglise catholique, aussi bien le développement d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines que le fait de repenser le système de rémunération pour garantir l'attractivité des métiers ecclésiaux font partie intégrante des réflexions conduites pour l'avenir de l'Eglise, tout en s'adaptant aux réalités du terrain.

Un des éléments du programme de législature pour augmenter la satisfaction des ministres et des laïcs consistait à prendre en compte l'évolution des besoins de l'Eglise et des cursus de formation. Dans cette visée, une étroite collaboration de l'ORH et de l'Office de l'information et de la communication (OIC) avec les coordinateurs a permis de donner des outils et de renforcer le sentiment d'appartenance dans les colloques aussi bien que dans les conseils.

Afin de dépasser la simple gestion réactionnelle, l'ORH a mené plusieurs démarches proactives : un affinement des projections en matière de personnel et de finances, une formation des coordinateurs des Régions à la gestion participative, une offre élargie d'accompagnement destinée aux conseils pour le redimensionnement des activités et le développement communautaire. La collaboration avec les coordinateurs des Régions et des services permet d'élaborer de nouvelles pistes pour le travail en équipe en Eglise, ainsi que de profiler des points d'attention essentiels à travailler dans les années qui viennent : la gestion participative, l'analyse de l'activité et le renforcement d'une spiritualité communautaire. Des signes de reconnaissance avec l'invitation à un spectacle de l'ECT, les rencontres Tremplin et la remise de livres de théologie et de spiritualité figurent parmi les mesures concourant à l'atteinte de cette visée.

Dans le domaine des cursus de formation, l'ORH a contribué avec les responsables des autres Eglises romandes et le directeur de l'Office protestant de formation (OPF) au renforcement du dispositif de formation professionnelle des ministres et travaille à un nouveau concept romand d'accompagnement des pasteurs et diacres stagiaires. Ce qui aura des conséquences pour la Commission de formation aux ministères (CFM) de l'EERV qui a, depuis de nombreuses années, fait preuve d'un engagement dont le CS lui est reconnaissant. Jean-Marc Savary, entré en fonction en mars 2013, a fait son baptême du feu en commençant par placer une volée de onze stagiaires auprès d'autant de maîtres de stage, ce qui représente près du double des volées de ces dernières années.

Enfin, à l'autre extrémité du parcours ministériel, et pour la première fois sous cette forme, une journée appréciée des retraités a eu lieu le 15 mai 2013 à La Tour-de-Peilz, sous la houlette de Pierre Vuille.

Susciter des vocations

Dans une situation proche de la pénurie, la relève ministérielle revêt une importance d'autant plus aigüe. Dans ce contexte, le mandat 2012-2013 du groupe « Susciter des voca-

tions » est arrivé à son terme. Les travaux ont abouti à une participation remarquée et remarquable à la JEERV, à une lettre à tous les ministres avec un flyer à remettre à des jeunes intéressés, à la présence de l'EERV au Forum des métiers, aux journées d'accueil des gymnasiens à l'UNIL et à des contacts avec l'Office d'orientation professionnelle (ORP). Le lancement de la web-série « Les Huguenots », le renforcement des liens entre l'OPF, l'Association des étudiants en théologie et l'ORH ainsi que l'organisation d'un premier dimanche des vocations le 5 octobre 2014 constituent les éléments-clés à mettre à l'actif du groupe de travail. Il découle de ces travaux un nouveau mandat du CS confié à Jean-Marc Savary pour l'élaboration d'un plan d'action systémique, visant à susciter des vocations tant ministérielles que laïques, coordonnée au niveau romand.

Perspectives

La mise en œuvre des décisions du Synode sur le rapport consacré à la théologie des ministères lors de la première session de 2014 sera un défi de taille pour l'ORH. Les décisions du Synode sur les quatre chapitres du rapport, allant de la consécration aux finances en passant par la formation et la gestion du personnel, pèseront durablement et favorablement sur la mission de l'Office. Toute l'équipe de l'ORH y est préparée et attend de pied ferme les décisions du prochain Synode.

UNE EGLISE AUX 1000 VISAGES

Le Service cantonal formation et accompagnement (SFA) produit du matériel d'animation pour la catéchèse, forme les jeunes acteurs bénévoles (Jacks), coordonne l'action des responsables régionaux de l'enfance, de la jeunesse et de la formation d'adultes. Les ministres cantonaux travaillent en réseau avec leurs homologues des autres cantons et parfois de France.

Dans le secteur enfance, le ministre cantonal et diverses équipes ont concrétisé la production de matériel et de programmes pour les tranches d'âge de 0 à 12 ans : un dossier « Emotions » pour l'Eveil à la foi ; « Dédé le dromadaire » pour découvrir l'Ancien Testament avec le culte de l'enfance ; 24 personnages de foi de la Bible pour les préados ; un calendrier œcuménique, à forte couleur biblique, pour le temps de l'Avent.

Fidèle à la vocation de support du SFA, le secteur enfance a organisé des rencontres de présentation des nouveaux programmes, ainsi que des temps de formations destinés aux animateurs des groupes à travers tout le canton. Pour les équipes de création, ces contacts avec le terrain permettent de dynamiser la créativité et de vérifier auprès des principaux intéressés la pertinence et la justesse du contenu biblique et pédagogique.

Le départ du ministre cantonal en cours d'année a quelque peu fragilisé le secteur enfance, mais l'essentiel du travail a pu continuer grâce à un appui ad hoc.

Dans le secteur ado-jeunesse, un nouveau moyen d'animation a été mis en place avec l'application smartphone « Va vers toi ». Par un ingénieux petit système de questions-réponses, le jeune en vient à se situer selon quatre mondes de communication : le corps, le réseau, les émotions et la pensée. A partir de là, diverses animations de groupes sont possibles. Un dossier est à disposition des animateurs. L'outil est moderne,

l'entrée en KT s'en trouve ainsi favorisée, tant au niveau de la stimulation de la démarche personnelle que de celle du groupe. Il favorise aussi une entrée en matière sur la diversité des textes bibliques.

Dans le secteur jeunesse, les formations Jacks (jeunes accompagnants de camps et de KT) continuent de se développer : la 17^e volée vient d'être certifiée ! Le SFA a adapté une partie de

ses formations en lien avec Jeunesse et Sport, dans la mesure où ce qui est demandé par J+S dans la branche Sport de camps

trekking est très utile à l'ensemble des camps de KT ou de jeunes réalisés outdoor. Cette collaboration a entraîné une refonte de la documentation des Jacks (description des tâches, compétences et formations). L'année 2013 a vu la remise à jour du niveau C, le plus sophistiqué. Au final, l'engagement de ces nombreux jeunes, au-delà du catéchisme, montre qu'une formule simple, tout en étant exigeante, trouve une belle réponse dans les paroisses. Il s'agit là sans doute du meilleur point fort de la catéchèse « Chemins de vie et de foi ». La réflexion et la démarche de l'EERV semblent en tout cas plaire au-delà des frontières cantonales. L'Eglise protestante de Genève (EPG) s'y intéresse. Des formations communes ont déjà été organisées. La collaboration avec le site catéchétique Point KT s'intensifie dans un esprit romand. Le Centre pour l'information et la documentation chrétienne (CIDOC) reste un outil de travail précieux pour tout le réseau catéchétique (voir son rapport sur le site de l'EERV).

« *Sans engagement bénévole, rien ne se ferait !* »

Le Synode a décidé du dispositif « Chemins de vie et de foi » en 2008 et 2009. L'évaluation de ce dispositif, décidée en 2012, aurait dû se dérouler à l'automne 2013. Le retard pris dans la mise en place d'AIDER (seul moyen de réunir efficacement une liste de catéchumènes de tout le canton en vue d'une enquête directe auprès de leurs familles), s'est reporté sur l'évaluation. Celle-ci aura lieu pendant le premier semestre 2014. L'analyse qui en découlera pourra être présentée au Synode au début de la prochaine législature.

Dans le secteur de la formation d'adultes, le ministre cantonal chargé de la coordination des efforts régionaux a accompagné deux nouvelles Régions dans la réorganisation de leurs groupes de travail et de leurs projets. De nouvelles formes de collaboration entre la formation d'adultes en régions et Cèdres Formation sont à l'étude. De même avec Crêt-Bérard, dont le nouveau résident est lui-même titulaire d'un brevet fédéral de formateur d'adultes obtenu dans un parcours dispensé aux partenaires de Cèdres Formation. Par ailleurs, les connexions entre les domaines de la formation d'adulte et de l'« évangélisation » n'ont pas été esquissées en 2013, mais elles sont l'un des grands enjeux des années qui viennent. On constate en effet que sans vouloir « évangéliser », la formation amène souvent les personnes concernées à un décentrement, à un changement, à une évolution spirituelle. Réciproquement, on se doute bien que le témoignage « évangélisant » ne

saurait se passer de la pédagogie du respect qui caractérise la formation d'adultes protestante actuelle. Cèdres Formation a été traditionnellement considéré comme un organisme destiné à initier à la théologie des « laïcs de base » dont on pouvait présupposer qu'ils adhéraient, grosso modo, à la foi. De plus en plus, il devient, presque paradoxalement, un lieu où des personnes non touchées par les offres paroissiales habituelles expérimentent un contact avec la spiritualité et la foi.

Tout un réseau

Il se trouve des gens, à travers les réseaux catéchétiques de tout le canton, qui s'engagent, qui se lancent, qui osent et qui créent, prêts à mettre leur temps et leurs compétences au service de l'Evangile. Ils sont convaincus que la foi permet aux enfants, aux jeunes et aux adultes de trouver un sens à leur existence, de grandir et de se constituer une personnalité forte et entreprenante, utile à une société en quête de repères et de raison d'être. A eux tous, merci !

Evénements

En 2013, le SFA n'a pas organisé de journée cantonale des enfants après celle de Crêt-Bérard en 2012 mais les préparatifs de la prochaine, à Morges/Marcelin en 2014, ont commencé dès l'automne. Un week-end gospel pour les jeunes a été reconduit en décembre, avec autant de succès qu'en 2012. Et déjà le SFA commence à se préparer pour les festivités liées au 500^e anniversaire de la Réformation en 2017.

Sourds et malentendants

Cette communauté continue de se retrouver sur un mode oecuménique pour célébrer, se rencontrer et faire des sorties. Elle suit de près le projet de traduction de la Bible en langue des signes.

DANS LE MONDE... MAIS PAS DU MONDE : UN DIALOGUE STIMULANT

Des acteurs Santé et solidarité qui se positionnent dans la société, qui interrogent les liens institutionnels œcuméniques et qui retrouvent une place au sein des Régions.

Conseil

Après le renouvellement de la présidence, le Conseil du service cantonal a accueilli en 2013 le nouveau coordinateur des aumôniers des hôpitaux et cliniques, le pasteur François Rosselet, au bénéfice d'un mandat particulier du Conseil synodal (CS).

A l'occasion des 10 ans de la nouvelle Constitution vaudoise qui a lié les destins de l'Eglise réformée et de l'Eglise catholique au sein des missions communes, le Conseil s'est interrogé sur la spécificité des acteurs ecclésiaux sur le terrain de la solidarité et de la santé où d'autres sont aussi présents. « Au nom de quoi sommes-nous en tenue de service ? Qu'est-ce qui fait l'originalité de notre offre et qui la fonde ? », tel fut le thème de la journée cantonale du Service organisée avec les départements santé et solidarités de l'Eglise catholique, avec l'intervention d'Hélène Küng, directrice du CSP-Vaud, et de François Rouiller, aumônier au CHUV. Le travail accompli ces dernières années dans la collaboration avec les autres acteurs de la société et l'interdisciplinarité développée est remarquable et source d'enseignement pour l'EERV, appelée à devenir Eglise de proposition. La présidente du Conseil, Liliane Rudaz, a également été installée lors de cette journée.

Les ministres solidarité (ministres de services communautaires et aumôniers) se sont rassemblés lors d'une rencontre de formation sur le thème du transgenre avec l'intervention d'Erika Volkmar, directrice de l'association Appartenances.

Le Service a réuni les acteurs réformés des missions communes dans le domaine de la santé et

de la solidarité le temps d'une soirée sur le thème « notre liberté de réformés dans les conseils MiCo » ; question sous-jacente, la liberté au sein des Conseils œcuméniques a-t-elle une raison d'être ? Comment se vivent les processus de décisions ? Les échanges ont laissé apparaître que le sentiment de restriction de liberté ne se vivait pas au sein du Conseil œcuménique en tension réformé-catholique, mais bien entre les Conseils d'aumônerie œcuménique et les Conseils d'Eglises représentés par la Commission de coordination des missions en commun (CoCoMiCo). Le ressenti est une gestion « top down » ne prenant pas en compte les réalités du terrain et générant beaucoup de tracasseries administratives. La question qui demeure est de savoir si la liberté presbytéro-synodale est de fait limitée par le cadre catholique. Le bilan des « missions communes » qui s'effectuera au début 2014 permettra, sinon de répondre à la question, tout du moins de pointer les dysfonctionnements, puis de modifier ce qui peut l'être.

Deuils et pertes

Le Conseil cantonal a étudié plusieurs pistes en vue de publier les résultats de l'enquête anthropologique sur l'accompagnement spirituel des deuils et pertes dans l'EERV.

Il a décidé de viser trois publics cibles : les autres professionnels actifs sur le terrain du social, le tout public et l'interne de l'Eglise. L'année 2013 a vu la réalisation de la première brochure à l'intention des professionnels dans laquelle il s'agit de faire valoir l'expertise des ministres dans ces milieux, tant la notion de « spiritualité » est vague et n'est

pas l'apanage des seules Eglises. Sa diffusion, ainsi que la réalisation d'autres brochures, aura lieu en 2014.

Campagne de valorisation de la diaconie

Le Service santé et solidarité, mandaté par le Conseil synodal, a continué à travailler avec Fondia (Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS) et des délégués des autres Eglises romandes en vue de lancer une campagne en 2014 pour mettre en évidence la diaconie des Eglises réformées de Suisse. Après présentation du projet adopté par la Suisse allemande, le Conseil synodal a choisi de garder le même visuel en demandant à Fondia de l'adapter à la réalité de la Suisse romande. La campagne, qui s'affichera sur les murs de nos villes en mai 2014, met en valeur la diaconie des paroisses et des services communautaires : à cette occasion, lors des fêtes paroissiales, des marchés, des cultes, des catéchismes, paroisses et services communautaires sont invités à mettre en évidence ce qui se fait dans le domaine de la solidarité, ces gestes d'espérance au service de tous.

Conseils de service communautaire régionaux

La rencontre des présidents des Conseils de service communautaire présence et solidarité s'est faite en présence des coordinateurs solidarité et EMS. Elle a permis de faire un point de situation de la solidarité dans chaque Région : s'il est réjouissant de voir de nouveaux projets prendre forme dans certaines Régions comme les rencontres « chouettes » dans la Morges, d'autres, comme les Chamberonnes, peinent à repourvoir leurs postes solidarité. Le souhait qu'il n'y ait pas de concurrence mais une réelle collaboration entre les actions de solidarité paroissiales et les activités propres à la Région est exprimé par plusieurs présidents. Dans le domaine des EMS, en regard

des multiples formations pour les bénévoles, le coordinateur a été interpellé en vue d'instaurer une coordination cantonale.

Centre social protestant (CSP) et autres institutions

Règlementairement, le Service cantonal « assure le lien avec diverses institutions ». Sur l'organigramme des relations du Conseil synodal, le Service est en lien avec plus d'une trentaine d'institutions ; ces liens sont plus ou moins forts : ils peuvent être conventionnels comme avec le CSP ou ProXY ; ils peuvent être plus informels comme avec l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) ou la Main tendue. Afin d'avoir une vision plus claire de l'ensemble de ces relations, le conseil a établi un tableau synthétique, prenant en compte les délégations éventuelles et établissant des responsabilités au sein du conseil. Ce travail a également conduit à élaborer une « politique des dons » pour répondre aux nombreuses sollicitations de façon concertée avec une vision globale.

Par sa subvention, ainsi que par les dons des paroisses, l'EERV assure un soutien régulier au CSP qui représente chaque année près de 7 % du budget total de l'institution.

Pour le CSP, cette année a été marquée par une crise financière importante au sortir d'un exercice 2012 très actif – mais avec un grave déficit. Des mesures d'économie ont été mises en œuvre en évitant de réduire les services spécifiques au public : consultations, démarches et actions réalisées par les secteurs sociaux (service social, secteur juridique, jeunes, personnes migrantes, couples et familles).

Ces mesures permettent pour la 1^{ère} fois un budget équilibré (zéro déficit) en 2014 – mais un déficit subsistait en 2013 alors que le CSP n'avait plus de réserves pour le couvrir !

Si le CSP a pu poursuivre ses activités en 2013, c'est grâce à un soutien exceptionnel de l'EERV pour couvrir le déficit subsistant. Les paroisses et lieux d'Eglise ont répondu de façon impressionnante à l'appel spécial « Sauvons le CSP » prouvant ainsi leur attachement au CSP qui exerce un ministère complémentaire à l'action diaconale de l'EERV.

Aumôneries œcuméniques **Prises de parole**

L'année fut marquée par deux votations fédérales à propos desquelles le Conseil synodal s'est exprimé, suivant les recommandations de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) :

La révision urgente de la loi sur l'asile : l'EERV avec les Eglises chrétiennes de Suisse et considérant l'expérience de ses aumôniers en prise quotidienne avec les situations tragiques et précaires des migrants, s'est positionnée contre les « modifications urgentes de la loi sur l'asile ». Ces modifications sont considérées comme contraires à l'objectif clé du droit d'asile, la protection des personnes persécutées, un objectif pour lequel les Eglises chrétiennes se sont engagées dès leurs origines. La deuxième partie de l'année, marquée par le durcissement de la loi sur l'asile, a eu pour conséquences, dans le canton de Vaud, une décrue du nombre de demandeurs d'asile, mais aussi un afflux de personnes réfugiées au point d'appui. Comme il n'est plus possible de faire des demandes d'asile via les ambassades, les aumôniers ont accueilli la souffrance de personnes déchirées de ne pas pouvoir envisager d'être rejointes par leurs proches. Paradoxalement, si les procédures sont accélérées, les requérants d'asile restent plus longtemps au Centre d'enregistrement et de procédure de Vallorbe (CEP) et ils ne partent qu'avec une décision, dans la très grande majorité des cas, négative : l'accompagnement offert par les aumôniers l'est donc un peu plus sur la durée, mais il est d'autant plus lourd que l'issue de la procédure ne leur laisse que peu d'espoir.

La libéralisation des heures d'ouverture des shops des stations-services : s'appuyant sur un argumentaire des aumôniers de la pastorale œcuménique dans le monde du travail, et considérant tant l'aspect social que spirituel du repos dominical, le CS a soutenu le référendum lancé contre l'assouplissement de la loi sur le travail par l'Alliance pour le dimanche. Avant les votations, la FEPS a publié des éléments de réflexion « le dimanche, à quoi bon ? » et le Conseil de la pastorale dans le Monde du travail s'est mis à disposition des paroisses pour engager la réflexion. Cet engagement a permis la présence du ministre réformé à une émission « Infrarouge » consacrée à ce sujet.

Soins palliatifs

Les soins palliatifs sont un des domaines où l'intégration des aumôniers aux équipes pluridisciplinaires est attendue et souhaitée par les instances médicales, tant dans les Hôpitaux que dans les EMS. Dans la même ligne adoptée par les autorités politiques – à savoir ne pas multiplier les lits de soins palliatifs, mais accroître la compétence du personnel soignant –, le CS a choisi, non pas d'augmenter le nombre d'aumôniers cantonaux mais la compétence des ministres de terrain. A cet effet, les coordinateurs santé ont reçu un mandat pour l'élaboration d'un concept de formation des ministres et des bénévoles dans le domaine des soins palliatifs à domicile et en EMS. Des formations ont été dispensées cette année à Rive-Neuve et, selon les circonstances, les aumôniers d'EMS pourront être intégrés dans les formations données au personnel des EMS.

Il s'est assez vite avéré que le volet « formation » était indissociable du volet « structure ». Hormis les soins palliatifs dans les établissements de soins hospitaliers, trois structures entrent en jeu : les équipes mobiles de soins palliatifs, les CMS, les EMS.

La collaboration œcuménique est effective dans la collaboration avec les équipes mobiles et dans les EMS. Pour que les Eglises soient un partenaire

reconnu de toutes les structures intervenant dans les soins palliatifs, il devient nécessaire qu'elles soient reconnues comme partenaires du « Programme cantonal de soins palliatifs ». Cela fait l'objet d'un nouveau mandat œcuménique.

Le développement de l'accompagnement spirituel des soins palliatifs est à suivre sur le plan suisse où la FEPS développe une plateforme d'échanges.

Pastorale de rue

Dans le cadre de l'élaboration de son concept de pastorale, le Conseil œcuménique (COPAR) a mené une réflexion de fond sur la réalité de la rue, ses aspects symboliques et sociaux. Il a notamment pris le temps d'examiner la notion même de « rue » : autant un lieu de passage où se croisent toutes sortes de personnes aux besoins spirituels différents qu'un lieu de vie pour une partie de la population. Il n'y a dès lors pas de raison de se restreindre à l'accompagnement de ceux qui y élisent domicile ;

la mission s'adresse aussi à ces autres qui ne font que passer, mais qui ont également des manques et des attentes inassouvies en matière de foi.

C'est donc avec intérêt que le COPAR a accueilli l'opportunité de compter parmi ses ministres Hetty Overeem qui, depuis quelques années, a développé un ministère au Flon où elle propose, à quiconque s'arrête, rencontres, discussions individuelles ou à plusieurs, offices et convivialité. Moins une permanence d'accueil qu'un lieu où, ensemble, on se laisse interroger par l'Évangile.

Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)

Le SAJE est une association fondée en 1998 par le Centre social protestant Vaud (CSP), l'Entraide protestante (EPER), les médiateurs Eglises-Réfugiés (EERV et Eglise catholique Vaud), SOS-Asile Vaud et Caritas Vaud qui ont mis en commun leurs forces pour la défense juridique des réfugiés.

En 2010, les membres du SAJE ont décidé la reprise du projet par l'EPER, ce qui a permis de renforcer le travail juridique auprès des migrants. Les membres fondateurs se sont engagés à rester partenaires du SAJE en continuant à soutenir le projet financièrement.

En 2014, obligé de procéder à de sévères coupes budgétaires, le CSP Vaud ne pourra plus assumer son engagement envers le SAJE, remettant en question la survie de ce service.

Il existe un véritable partenariat entre le SAJE et les aumôneries auprès des réfugiés (au CEP à Vallorbe, au Point d'Appui à Lausanne et dans les Régions). Les aumôniers rencontrent dans leur pratique pastorale des personnes qui nécessitent un soutien juridique mais dont la grande majorité n'a pas les moyens financiers de recourir à des juristes ou avocats privés.

Le travail d'accompagnement de ces personnes, particulièrement vulnérables dans leur quête de reconnaissance et de dignité, perdrait donc beaucoup de son sens sans cette collaboration. Pour témoigner d'un Évangile libérateur et source de justice, afin de rendre possible son incarnation dans la vie de celles et ceux qu'ils accompagnent, les aumôniers ont besoin du SAJE et de ses compétences.

Dans le contexte de restructuration du CSP et de la suppression de la subvention de ce dernier au SAJE, le Synode a accepté de verser au SAJE une subvention importante. Simultanément, Fondia (Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS) s'est engagée pour un soutien financier pendant trois ans. L'Eglise catholique dans le canton de Vaud s'est également engagée à augmenter son soutien par l'intermédiaire de Caritas.

Fort de ces soutiens, l'EPER a décidé de maintenir le projet qui pourra se poursuivre en 2014 avec les forces actuelles.

TERRE NOUVELLE SE MET EN QUESTION ET PASSE À L'ACTION

Dans son rapport 2012, le Conseil cantonal Terre Nouvelle exprimait la crainte de voir son réseau fragilisé par la diminution du nombre d'animateurs et l'agrandissement du territoire des Régions. Cette situation préoccupante a stimulé son action en 2013.

Dynamique régionale

Pour impulser une nouvelle dynamique, le Conseil a rencontré les responsables régionaux lors d'un forum à Crêt-Bérard ; cela lui a permis d'établir un tableau des instances régionales responsables de Terre Nouvelle : le Conseil de service communautaire Présence et solidarité ou directement un membre du Conseil régional. Même si les instances institutionnelles ne sont souvent pas très attrayantes pour les personnes engagées dans la mission Terre Nouvelle, c'est pourtant là que s'établit un cahier des charges et que se défendent les projets et leur budget. Dans un souci de rationaliser les forces, et si les ressources ne sont pas suffisantes pour créer un Conseil de service communautaire Terre Nouvelle autour de l'animateur régional, la crainte de perdre sa spécificité (ou son temps !) au sein d'un Conseil Présence et solidarité est un sentiment qu'il faut apprendre à dépasser.

L'animateur cantonal a organisé une retraite à l'intention des animateurs régionaux. Avec l'aide de l'ORH, il a mis au point un fonctionnement plus ouvert sur l'échange, l'approfondissement d'une vocation commune et l'élaboration de projets.

Cibles

La question des cibles paroissiales est une préoccupation majeure du Conseil depuis longtemps. En 2013, ce dernier a décidé de mettre en avant l'engagement TN paroissial, c'est-à-dire la partie de la cible sur laquelle les paroisses ont prise. Un tableau de bord permettra aux paroisses de mieux visualiser et planifier activités et contributions TN et au Conseil cantonal d'avoir une vue globale de l'animation TN. Une phase de test est en préparation dans la Région 2.

La plateforme Terre Nouvelle des Eglises romandes (PTNER) a recensé les différentes manières qu'a chaque Eglise de fixer et d'atteindre sa cible. Un document de synthèse a été établi. Il est à relever que la cible est un outil de travail qui est utilisé très diversement suivant les Eglises. Il est à mettre en relation avec les sources de financement des Eglises différentes les unes des autres. Tant le processus pour fixer le montant de la cible (garantie par la structure cantonale ou non) que le travail pour rassembler les différents flux financiers (dons directs communiqués par les Œuvres, dons versés sur le compte TN EERV attribués ou non attribués, offrandes générales) et les attribuer à chaque

Une assistante sociale libanaise découvre les conditions de l'asile en Suisse

Dans le contexte des relations de DM-échange et mission avec les Eglises du Moyen-Orient, différents lieux d'Eglise ont rencontré Noha Roukoss, assistante sociale libanaise, invitée par l'action chrétienne en Orient (ACO) à présenter son travail parmi les réfugiés Syriens dans le centre des migrants de Caritas à Beyrouth et dans les camps de réfugiés. Elle a eu l'occasion de rencontrer les aumôniers du Point d'Appui, du Centre d'enregistrement et de procédure (CEP) à Vallorbe, les juristes du Service d'aide juridique aux exilés (SAJE), les assistants sociaux du CSP et de Caritas Vaud ainsi que le CS et un député UDC au grand Conseil. Elle a pu témoigner, à son retour, que la Suisse n'est pas l'Eldorado rêvé par certains réfugiés... Son témoignage a permis également de renforcer la collaboration au sein du réseau Eglises-ONG à Beyrouth.

paroisse sont complexes. Le stimulus que constitue une cible à atteindre pour la paroisse se veut d'abord un encouragement et un appel au décentrement ; c'est pourquoi il a été décidé de maintenir les cibles. Les Œuvres continuent à transmettre à chaque Eglise les montants des dons directs. Un nouveau tableau synthétique informatisé a été mis au point pour la coordination financière romande.

Rencontres et communion de l'Eglise universelle

Dans la suite des échanges vécus lors du 40^e anniversaire de la Communauté d'Eglises en mission (Cevaa), une délégation du Conseil Terre Nouvelle a représenté l'EERV lors d'une visite à l'Eglise Evangélique du Gabon (EEG). Elle s'est placée dans la dynamique de la rencontre et a vécu de véritables retrouvailles après une prise de distance entre les deux Eglises pendant des décennies.

Plusieurs membres de l'EERV (délégués au Synode, conseillers synodaux, membres du Conseil TN) ont participé à un voyage au Bénin organisé pour ses 50 ans par DM-échange et mission à l'intention des instances des Eglises romandes. Au-delà de la rencontre et

de la visite des projets du DM, des séances de travail avec des représentants d'autres Eglises africaines sur le thème du « témoignage des Eglises et de la dynamique de l'échange de personnes » ont rythmé ce séjour.

Dans le contexte tragique de la guerre en Syrie, le service TN a également relayé les différentes actions et appels des Œuvres et de la FEPS.

Perspectives

En 2014, tout en soignant le passage à la nouvelle législature, le Conseil s'engage envers les enfants et les jeunes : avec le Service formation et accompagnement (SFA), il organise la journée cantonale des enfants à Morges et l'événement catéchétique champion solidaire lors des 20km de Lausanne.

Avec le soutien de l'Office de l'information et de la communication (OIC), il lancera une campagne promotionnelle sur trois ans.

Dans la continuité des liens créés avec l'EEG, il accueillera en juin une délégation de l'Union Chrétienne des Femmes.

50 ans de DM-échange et mission

En l'espace de 3 jours, des centaines de participants, d'acteurs et de spectateurs ont rejoint DM-échange et mission pour fêter son anniversaire. Journée de réflexion sur la mission, Synode missionnaire, ateliers interactifs sur le thème du témoignage, repas de gala, culte et contes du monde.

La journée de réflexion sur la mission a vu plusieurs orateurs se succéder : Corina Combet Galland, professeur à l'institut protestant de théologie à Paris, a apporté une réflexion biblique tirée de la première épître de Pierre : « comment témoigner de la grâce multicolore de Dieu quand on en voit de toutes les couleurs ? »

Bénédict Schubert, pasteur et missiologue à Bâle, a posé la question « comment éviter le naufrage pour les Eglises ? » tout en essayant d'apporter quelques éléments de réponses centrés sur le témoignage, à considérer comme une responsabilité personnelle, communautaire et ecclésiale.

Jacques Matthey, modérateur de la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS (abrégiée KMS en allemand), a présenté et introduit la discussion du document « le témoignage chrétien dans un monde multireligieux », recommandations de conduites élaborées en 2011 par le Conseil oecuménique des Eglises (COE), le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux et l'Alliance évangélique mondiale (AEM).

Cet anniversaire a été l'occasion pour les Eglises de réfléchir ensemble à leur témoignage et à leur perspective d'évangélisation, de célébrer, mais aussi de se réjouir ensemble, tant par la musique que par le théâtre et les contes.



Le Service TN participe également à la réflexion de toute l'Eglise sur l'évangélisation : d'une part en relayant les projets d'évangélisation mis en œuvre par des Eglises sœurs d'Outre-Mer (dans l'Eglise du Bénin ou de l'île Maurice par exemple) ; d'autre part, en continuant à promouvoir les projets d'entraide de ses Œuvres, soignant ainsi l'interface avec la société.

Par ailleurs, deux projets sont amorcés pour 2015 :

- L'organisation de la Journée d'Eglise (JEERV) du 5 septembre pour lequel le service TN a porté sa candidature en collaboration avec le Service santé et solidarité.
- Un voyage de formation en Arménie pour les ministres en collaboration avec l'Office Protestant de la Formation (OPF) et l'EPER.

JE SUIS DANS LA JOIE QUAND ON ME DIT :

« ALLONS À LA MAISON DE L'ÉTERNEL ! » (Ps 122)

En 2013, le Conseil vie communautaire et culturelle a poursuivi sa démarche en vue de proposer prochainement aux lieux d'Eglise de l'EERV des pistes de renouvellement dans les domaines du culte, de l'accueil des familles et de la vie spirituelle.

Probablement que la raison d'être du Service vie communautaire et culturelle (SVCC) est de rendre vivante la parole du psaume cité en titre : on va dans la maison de l'Éternel pour lui rendre un culte et pour s'y recueillir et ce chemin se fait en communauté : « allons ! » et non « je vais ». Le but est clair et louable, la route est parfois longue.

Le Conseil VCC s'est attelé à un long travail de réflexion, de documentation et de concertation autour des trois thèmes qui soutendent sa raison d'être. Pour conduire à bien ce travail de fond, ce sont trois sous-groupes qui se sont réparti la tâche. Vous trouvez ci-dessous l'essentiel de leur travail. Le Conseil n'a pas encore pu faire état de projets largement diffusés, mais cela devrait être le cas au cours de la prochaine année. Il n'empêche qu'à côté du travail de l'ombre, il a répondu aux demandes qui lui sont parvenues de la part de conseils ou de ministres.

Le travail du Conseil VCC est désormais à l'image de la vie de notre Eglise. Il y a la conviction que l'on peut développer et soigner avec plus d'attention la vie du culte et de la communauté et, en même temps, la prise de conscience que cela exige une double énergie : d'une part en travaillant pour obtenir des consensus avec des sensibilités culturelles fort variées, d'autre part en se disciplinant pour garder suffisamment d'attention au culte quand bien même les tâches et mandats annexes sont nombreux.

Trois lieux d'engagement

1. La vie culturelle

Le SVCC et son coordinateur Olivier Favrod ont permis des lieux et des moments de réflexion (par exemple les Assises de liturgie en octobre 2013 organisées avec la faculté de théologie Neuchâtel et la revue Vie et Liturgie). Plus concrètement, le Service accompagne quelques Régions et paroisses qui ont entamé un processus de réflexion et de dynamisation de leur vie culturelle (par exemple sur l'équilibre entre cultes centraux et dessertes des églises, sur la mise en route de cultes intergénérationnels, etc.).

2. La vie communautaire

Quelques lieux d'Eglise ont accepté d'expérimenter des pistes pour valoriser l'accueil des familles lors d'un baptême. Un bilan sera établi en été 2014.

3. La vie spirituelle

Le Service souhaite offrir un support à la prière quotidienne. Des démarches réjouissantes ont été entreprises avec divers lieux de prière (Crêt-Bérard, Romainmôtier, St-Loup...) pour imaginer aboutir en 2014 avec un matériel disponible autant pour la spiritualité personnelle que pour des temps d'office en groupe.

Des tâches au service de toute l'Eglise

Dans le cadre des activités courantes de l'EERV, le Service a par ailleurs contribué cette année à la préparation d'une vingtaine de cultes radio-diffusés, à l'organisation de la journée d'Eglise (JEERV), à l'accompagnement de la démarche l'Evangile à la maison (lecture de l'Evangile de Luc), à mettre « Pain de ce jour » à disposition sur internet et à préparer diverses célébrations : Rameaux, installations, notamment celles de ministres ne travaillant pas dans des lieux d'Eglise.

C'est également au sein de SVCC que les directives touchant à la vie cultuelle sont élaborées. En 2013, les deux grandes nouveautés ont été de prendre des dispositions concernant l'envoi des ministres engagés dans les missions communes, ainsi que la recommandation traitant de la célébration pour partenaires enregistrés.

Pour l'avenir

L'année 2014 verra une nouvelle législature démarrer. Il s'agit pour ce Service cantonal de formuler les réalisations espérées dans les trois domaines cités ci-dessus. A la fois pour favoriser la réflexion sur l'évolution du culte réformé aujourd'hui et pour soutenir concrètement les lieux d'Eglise dans leur vie cultuelle et communautaire.

LA CoCoMiCo OU L'IMPORTANCE DE TISSER DES LIENS

Pour la Commission de coordination des missions exercées en commun (CoCoMiCo), l'année 2013 a été marquée par de nombreuses rencontres tant avec les conseils œcuméniques qu'avec les partenaires institutionnels. Les points de discussion ont porté sur les repourvues de poste, les concepts d'aumônerie, les flux financiers et les conventions de collaboration.

Comme en 2012, la CoCoMiCo a tenu en 2013 une vingtaine de séances plénières ou partielles pour la gestion des 15 missions communes assumées par les deux Eglises reconnues de droit public qui sont présentées sur le site www.missionscommunes.ch et que l'on regroupe habituellement en 5 domaines (voir rapport 2012).

- Dans le domaine de la formation, nous pouvons mentionner en 2013 l'augmentation des forces dévolues à l'éducation spécialisée grâce au soutien des grandes institutions (L'Espérance, Lavigny et Eben Hézer), les demandes de forces supplémentaires – intégrées dans les négociations en vue de la convention de subventionnement 2015-2019 – pour l'aumônerie des gymnases et des écoles professionnelles afin de mieux desservir l'ensemble des établissements et, enfin, les négociations relatives à la place et à la mission de l'aumônerie à l'UNIL et à l'EPFL. L'année 2014 devrait voir ces questions trouver des réponses ; en outre, la nomination d'un coordinateur au Service formation et accompagnement (SFA) permettrait de plus grandes synergies entre ces missions et les activités de formation à l'interne de l'EERV.
- Dans le domaine de la santé, l'année écoulée a permis de finaliser les concepts d'aumônerie tant pour les hôpitaux que pour les EMS. Les forces ont également pu être augmentées grâce à certains établissements qui financent des prestations supplémentaires à celles de base que les Eglises peuvent fournir

dans le cadre de la convention de subventionnement ; c'est là une belle reconnaissance du travail de qualité et des synergies avec les équipes de soins développés par les aumôniers.

- Dans le domaine de la solidarité, des clarifications et des accords ont pu être trouvés d'une part concernant l'articulation entre des associations de soutien et les conseils d'aumônerie, d'autre part concernant les octrois ponctuels d'aides financières directes dans certaines missions (aumônerie auprès des migrants, aumônerie de rue, pastorale dans le monde du travail). Des discussions sont par ailleurs en cours avec l'aumônerie des mineurs placés et celle des prisons. Elles visent à mieux définir :
 - la responsabilité de l'aumônerie œcuménique au service de tous, en regard de demandes de prestations à des intervenants d'autres religions ;
 - les modalités de collaboration des aumôniers avec les éducateurs dans les milieux fermés.

Cela, en relation directe avec l'ouverture prochaine de la prison de Palézieux et ses conséquences pour le centre de Valmont.

- Dans le domaine des dialogues œcuméniques et interreligieux, nous devons déplorer la grande difficulté à dynamiser ces secteurs et à clarifier les limites d'engagement de nos ministres catholiques et réformés dans les associations tierces, tout particulièrement l'association de l'Arzillier concernant le dialogue interreligieux et la Commu-

nauté des Eglises chrétiennes dans le canton de Vaud (CECCV) pour le dialogue œcuménique.

- Dans le domaine de la sécurité, enfin, nous pouvons nous réjouir des excellentes collaborations en place et espérer que la future convention de subventionnement 2015-2019 intégrera pleinement les engagements des deux Eglises tant pour l'aumônerie de l'Académie de Police de Savatan que pour l'équipe de soutien d'urgence (ESU) mandatée par la Police cantonale, dont la certification fédérale par le Réseau National de Psychologie d'Urgence est en cours.

En regard de son mandat initial, force est de constater que la CoCoMiCo est plus amenée à se consacrer à la gestion générale des MiCo et des problèmes divers et variés qui s'y rencontrent, qu'à la simple répartition et gestion des ressources humaines entre les deux Eglises. Tous les conseils œcuméniques ont été invités, fin 2013, à répondre à une évaluation de l'ensemble du dispositif, dans la perspective de la prochaine période de subventionnement. Les structures très différentes des deux Eglises ne manquent pas de poser des défis complexes à relever, qui nécessitent des concessions de l'ensemble des acteurs.

Enfin, la CoCoMiCo travaille à une meilleure reconnaissance de la spécificité de l'aumônerie œcuménique au service de tous exercée sur mandat de l'Etat. Le haut niveau de formation des aumôniers et la reconnaissance officielle des deux Eglises et de la CILV sont les garanties essentielles à la transmission des valeurs fondamentales et au développement du lien social dans les institutions de notre canton.

LA FÉDÉRATION DES EGLISES PROTESTANTES DE SUISSE (FEPS)

Avec les Eglises réformées de Suisse, l'EERV est un membre actif de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse. C'est par elle que se vivent les relations extérieures avec les autres Eglises protestantes de Suisse, catholique romaine et orthodoxes.

Les relations avec la FEPS sont bonnes. Les liens avec les Eglises romandes, en particulier avec l'EERV, tiennent à cœur à son président, Gottfried Locher. De nombreuses rencontres ont permis de tisser ces liens, parmi lesquelles celle que le Conseil synodal (CS) a eue avec le Conseil de la FEPS, lorsque ce dernier a fait une retraite à l'Institut œcuménique de Bossey.

Un logo suisse ?

L'Assemblée des délégués (AD) d'été a eu lieu à Filzbach, dans les montagnes glaronnaises. A cette occasion, le Conseil a présenté l'avant-projet de la révision de la constitution de la FEPS et a expliqué la procédure de consultation.

Les délégués de l'EERV ont déposé une motion concernant la création d'une identité visuelle au niveau suisse, suite au rapport sur cette thématique adopté par l'Assemblée générale de la CER. Une analyse a été menée par les responsables de la communication des Eglises de la CER. Elle a permis de souligner les enjeux liés à la communication et à la visibilité pour ces prochaines années. La motion demandait au Conseil de coordonner en priorité la création d'une identité visuelle déclinable tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et en Suisse italienne. Celle-ci devrait être lancée à l'occasion des festivités de 2017, année du Jubilé de la Réforme. C'est finalement sous la forme d'un postulat que l'AD l'a adopté.

En automne, l'AD s'est réunie, comme toujours à pareille époque, dans le « Rathaus »

de Berne. Elle a pris connaissance des résultats de deux études doctrinales de la Communion d'Eglises protestantes en Europe (CEPE). L'une sur le sujet « Ecriture – Confession de foi – Eglise » et l'autre sur le sujet « Ministère – Ordination – Episkopé ».

Consultation sur le projet de constitution

La procédure de consultation s'est achevée fin novembre 2013. Le Conseil de la FEPS a commencé l'analyse des réponses et présentera, d'ici fin mars 2014, un rapport réunissant les nombreuses réactions qui lui sont parvenues, les points de l'avant-projet ayant soulevé des critiques et ceux ayant été approuvés.

Il est prévu que des discussions approfondies soient menées à l'issue de l'analyse, notamment lors de l'AD en été 2014. Le travail ultérieur relatif à la constitution suivra l'orientation donnée par les résultats de ces discussions. Le Conseil, ayant pris note des nombreuses remarques quant au timing prévu initialement, entend laisser davantage de temps au processus ; il n'y aura donc pas de texte provisoire disponible en été 2014. Le Conseil constate déjà que le modèle proposé, reposant simultanément sur le droit ecclésiastique et sur le droit des associations, a eu un écho majoritairement négatif. Il a donc décidé de renoncer à l'idée d'origine pour se concentrer exclusivement sur des modèles reposant sur le droit des associations.

On peut d'ores et déjà relever que les Eglises membres sont nombreuses à souhaiter un renforcement de la FEPS, comme fédération d'Eglise.

Jubilé de la Réforme

Au mois d'octobre, quelques délégués de l'EERV ont participé au congrès du Jubilé de la Réforme 2017, à Zurich. Pour marquer ce Jubilé, le CS les a rencontrés pour entendre leurs impressions, connaître leurs projets et leur vi-

sion. L'objectif n'est pas de fêter Luther en tant que figure de la Réforme, mais de profiter de cette occasion pour se laisser interroger par des réflexions de fond dans une perspective œcuménique et en lien avec l'évangélisation. Le Jubilé devrait être tourné vers l'avenir en touchant à tous les domaines d'activité de l'EERV.

Constitution : l'avis de l'EERV

La FEPS travaille depuis des années sur le projet de révision de la Constitution des Eglises protestantes. Initialement, la proposition d'entamer une révision intégrale avait été écartée, mais le Conseil de la FEPS a fini par présenter un avant-projet de Constitution complètement nouvelle.

En juin 2013, les Eglises membres ont été invitées à participer à la consultation sur cet avant-projet. Simultanément, le Conseil a mis ce texte à disposition du public des Eglises. Au sein de l'EERV, l'avant-projet a été largement diffusé et une soirée de présentation et de débat a été organisée.

Les principales innovations de l'avant-projet sont :

- La création d'une Eglise Protestante de Suisse (EPS) dotée d'une constitution propre exerçant toutes les compétences théologiques et ecclésiales.
- La création parallèle d'une Association de l'EPS selon le Code civil, chargée des affaires financières.
- La création d'une direction d'Eglise tricéphale : le Synode, le Conseil et le Président. Ce dernier jouit de prérogatives importantes, essentiellement d'ordre pastorales et soumises à aucun contrôle.
- L'instauration d'un ordre juridique spécifique qui revendique son autonomie absolue par rapport au droit étatique.

Le CS a mandaté Jean-Marc Tétaz, Dr en théologie, pour faire une analyse approfondie de l'avant-projet. Ce document (voir <http://eerv.ch/2013/09/27/feeps-projet-pour-une-nouvelle-constitution>), ainsi que d'autres avis intéressants que le CS a pu récolter, ont permis de répondre au Conseil de la FEPS. Le CS estime que l'avant-projet, tel que présenté, n'est pas acceptable et nécessite une refonte complète. La critique principale que le CS lui adresse est qu'il ne prend pas en compte la réalité du terrain et les spécificités ecclésiologiques ou institutionnelles en Suisse. L'EERV est attachée à une fédération d'Eglises selon le modèle fédéral. Par ailleurs, le dispositif proposé est compliqué et opaque. Il serait plus adéquat et logique d'avoir une seule structure sur le modèle des associations.

LA CONFÉRENCE DES EGLISES RÉFORMÉES DE SUISSE ROMANDE (CER)

Dynamisée par sa réforme statutaire effective dès le 1^{er} janvier 2013 et par un Conseil exécutif déterminé à tracer des chemins de consensus pour avancer ensemble, la CER a vécu intensément cette année comme une seconde jeunesse. Ses structures et son financement restent pourtant fragiles en regard de l'importance des dossiers qu'elle porte.

De nouvelles structures à habiter

Décidée par l'adoption des statuts révisés de la CER en septembre 2012, la nouvelle organisation de la Conférence est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Composé de Xavier Paillard (EERV), président, Monique Johner (EERF), vice-présidente et Lucien Boder (BEJUSO), trésorier, avec l'appui précieux de la secrétaire (Gwendoline Noël), le Conseil exécutif a tenu 18 séances ordinaires en 2013, connu d'innombrables contacts, assumé une dizaine de représentations* et permis le déroulement de trois importantes assemblées plénières.

Conformément aux statuts, le Conseil exécutif a proposé à l'assemblée la reconnaissance de deux plateformes de stratégie, celles des présidents de chaque conseil d'Eglise d'une part et celle, préexistante, des conseillers répondant de Terre Nouvelle. Elles sont des lieux importants d'échanges et de construction de visions stratégiques communes aux Eglises romandes.

De même, le Conseil exécutif a demandé aux Eglises membres de la CER de déléguer des représentants opérationnels dans les trois plateformes de spécialistes qui travaillent actuellement et qui assument des tâches importantes n'émergeant pas aux trois départements existants : la plateforme Info-Com (PSIC) qui a travaillé tout au long de l'année 2013 et les plateformes de liturgie & musique et de catéchèse

(GROC) qui ont été officiellement reconnues en fin d'année.

La CER a par ailleurs tenu trois assemblées ; deux assemblées ordinaires (juin et décembre) et une assemblée extraordinaire (septembre) présidée de main de maître par Charlotte Kuffer (EPG), dans un climat pacifié et constructif apprécié par chaque délégation.

Des projets en bonne voie

En 2012 déjà, la CER avait abondamment parlé de communication commune. Grâce au travail de la PSIC, mais aussi en lien avec la FEPS :

- c'est un projet de visuel commun qui est en chantier, d'abord pour le 500^e anniversaire de la Réforme en 2017 mais, nous l'espérons aussi, de manière pérenne ;
- la reconnaissance du site internet de la CER (www.reformés.ch) ;
- le rapprochement des sites internet des Eglises dans la perspective de plus fortes interactions romandes ;
- le choix d'un service de veille médiatique (ARGUS) commun ;
- l'avancement du difficile dossier de la création d'un journal romand, au plus tôt à horizon 2015.

Dans le domaine de la formation, un important travail de consultation et de convergence a été

* Le Conseil exécutif a pris part au colloque de la CEPPLÉ sur la formation à Rome, à la création de la nouvelle Eglise Protestante Unie de France (EPUF) à Lyon, à l'installation du président du CS de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) à Bevaix, à une séance du bureau de la CEPPLÉ à Etoy, à une rencontre du comité du Réseau évangélique romand à Lausanne, à une rencontre de la Conférence des présidents de la FEPS à Berne, à une rencontre avec la direction du Collège romand de théologie protestante à Lausanne, au Synode Rhône-Alpes de l'EPUF en Ardèche, aux festivités du 50^e du Département Missionnaire (DM-échange et mission) à Lausanne et à une séance de l'équipe de continuation de la CEPPLÉ à Crêt-Bérard.

réalisé en étroite collaboration entre le Conseil exécutif et le directeur de l'OPF. Les réflexions en cours dans les Eglises romandes à propos de la théologie des ministères et de la crise des vocations nécessitaient une réforme en profondeur des cursus de formation aux ministères. En adoptant très largement en septembre 2013 un important rapport sur la formation et en déléguant à la CER la compétence de négocier directement avec le Collège romand de théologie protestante, les Eglises ont pris des options partagées qui devraient significativement renouveler ce pan de leurs engagements communs. Si la mise en place des nouveaux cursus de formations professionnelles sera initiée dès le printemps 2014, la mise en œuvre d'une « commission romande des stages » ne sera possible qu'à l'automne 2014, après ratification des décisions de la CER par les Synodes, lorsque cet aval est requis.

Des départements efficaces

Relevons brièvement :

- le travail performant au service de la catéchèse du tout petit Office des Editions Chrétiennes (OPEC) ;
- l'important investissement de l'Office Protestant de la Formation (OPF) dans la réflexion et l'adaptation du dispositif et des cursus de formations aux décisions de l'assemblée CER ;
- enfin, la reconnaissance de l'excellent travail des équipes de Médias-pro, dont celle de RTSreligion qui a reçu en septembre 2013 le label CECUMENICA de la Communauté de travail des Eglises chrétiennes de Suisse (CTEC) et le prix de la Société de Bible du canton de Vaud pour le développement du logiciel multimédias « 4 sports – 4 évangiles ».

Soulignons également le besoin de stabilité au terme d'une année marquée par de nombreux changements de personnel.

Des défis insurmontables ?

Deux grands défis se posent actuellement à la CER ; ils sont tous deux très complexes à relever du fait de la grande différence de statut et d'insertion des Eglises romandes. D'une part le développement d'un dispositif catéchétique sinon totalement, au moins partiellement commun ; d'autre part le financement de la CER en regard des difficultés très spécifiques de chacune des Eglises membres. Avec le projet de journal romand, ce sont les trois grands chantiers qui devront être conduits en 2014.

La question financière notamment devra être surmontée dans un esprit de cohésion et de solidarité commune, sous peine de mettre en danger les activités traditionnelles et indispensables de la CER que sont la formation professionnelle et la présence dans les médias. Par-delà les replis frileux et les déséquilibres malsains, les Eglises réformées romandes devront trouver ensemble, et si possible en partenariat avec la FEPS, de nouvelles clefs de répartition et de nouveaux moyens de financements.

Un rôle central

A n'en pas douter, l'EERV, par son Conseil synodal, joue un rôle essentiel au sein de la CER. D'une part parce qu'elle est la seule Eglise à avoir une frontière commune avec chacune des autres Eglises membres ; d'autre part du fait de sa taille puisqu'elle représente à elle seule près des deux tiers de la Suisse romande réformée, que ce soit en nombre de protestants, en nombre de ministres ou d'un point de vue financier. Le Conseil synodal est bien conscient que cela signifie une lourde responsabilité qu'il s'emploie à assumer au mieux. C'est dans cet esprit qu'il a demandé à l'un de ses membres d'accepter la présidence du Conseil exécutif de la CER, qu'il a largement contribué à l'avancement du dossier sur la formation et qu'il est disposé à remettre en question certains acquis de l'EERV (logo, site internet et journal « bonne nouvelle » notamment) pour le développement de synergies romandes.

L'ÉGLISE A LE VISAGE DE CEUX QUI S'Y ENGAGENT

« Frères, efforcez-vous de vous attacher solidement à l'appel que Dieu vous a adressé et au choix qu'il a fait de vous » (2 P 1, 10) « ...faites tous vos efforts pour ajouter à votre foi la bonne conduite et à votre bonne conduite la connaissance ; efforcez-vous aussi d'ajouter à la connaissance la maîtrise de soi, à la maîtrise de soi la patience et à la patience l'attachement à Dieu ; enfin, à l'attachement à Dieu ajoutez l'affection fraternelle et à l'affection fraternelle l'amour. » (2 P 1, 5-7)

Au moment même où ce rapport parvient aux délégués du Synode avec la convocation pour la session de fin de législature des 13 et 14 juin 2014, les enfants de toute notre Eglise se préparent à vivre à Marcelin une passionnante journée cantonale à la découverte de la richesse que représente aux yeux de Dieu la diversité de nos visages, de nos langages et de nos personnes. Car au-delà des superstructures institutionnelles dont l'humanité se dote pour prétendre à la maîtrise de toutes choses – ces tours de Babel à la construction desquelles nous nous fatiguons ou ces tours d'ivoire dans lesquelles nous nous enfermons – c'est bien à notre humanité que Dieu porte sa plus grande attention, et sur notre humanité et dans la force de l'Esprit de Pentecôte que Dieu compte pour édifier le Royaume...

Alors oui, c'est bien la richesse de notre humanité qui est la principale ressource de Son Eglise. Ou, dit autrement, c'est bien la question des ressources humaines qui est au cœur de notre vie d'Eglise. Les débats du Synode et l'attention du Conseil synodal en ont témoigné tout au long de l'année 2013.

Ressources humaines, qu'on s'entende... Clairement pour nous, en Eglise, l'expression ne saurait réduire l'humanité à une simple ressource au service de quelque croissance que ce soit... Là n'est pas la question !

L'expression doit au contraire nous inviter à placer les ressources de notre humanité, entendez les compétences, les charismes, les vocations, le travail, les relations au cœur de notre

vie et de nos projets d'Eglise et nous inviter à porter une attention toujours renouvelée à notre ressourcement.

Tel fut le cas en 2013, incontestablement ! Les questions relatives à la théologie des ministères et à la gestion du personnel comme la perspective du renouvellement des Conseils, la préoccupation des minorités en Eglise ou dans la société, l'attention portée aux questions de formations et à l'accompagnement des ministres et des laïcs dans leurs engagements, la Journée d'Eglise sur le thème de la vocation, le travail de réflexion et de ressourcement dans les colloques et les Conseils par le biais de la lectio divina, le développement de groupes de maisons pour la lecture partagée et œcuménique de l'évangile de Luc, – la liste pourrait être encore allongée – les questions de ressources humaines et de ressourcement ont été au cœur de notre activité d'Eglise tout au long de l'année.

C'est réjouissant, car c'est le signe que notre Eglise s'est enfin affranchie d'indispensables réformes institutionnelles et qu'elle devrait pouvoir – pour un temps en tous cas – consacrer pour l'essentiel son énergie au témoignage de l'Évangile dans la société. L'émergence des thèmes de l'évangélisation et de la famille, ainsi que l'attention renouvelée à l'éveil et à la transmission de la foi, ainsi qu'au renouvellement du culte ouvrent de belles perspectives pour les années à venir. Le défi est captivant.

Mais nous ne saurions occulter l'envers de la médaille, plus inquiétant. C'est l'immense investissement qui doit être développé en Eglise



par les Conseils et les Offices, Conseil synodal et Office des ressources humaines en tête, pour palier aux nombreux problèmes personnels et relationnels qui émaillent notre vie d'Église. Trop souvent nous hésitons entre gentillesse ecclésiale et exigence professionnelle, au risque que notre compassion soit signe de compromission plutôt qu'occasion de résilience ; quel dommage ! Car l'engagement que Dieu attend de chacun de nous ne saurait être atteint avec « l'apparente facilité des dieux ».

En publiant ses catéchismes, le réformateur Martin Luther était habité par une conviction : le sacerdoce universel des croyants, qui rend chacun responsable de sa relation à Dieu, va de pair avec la formation. Celle qui permet à tout un chacun de lire les Écritures et de se les approprier. Celle qui appelle toute personne à en être le témoin et à rendre compte de sa foi. Celle qui autorise quiconque à assumer sa vocation et les responsabilités qui lui sont confiées. C'est un bel héritage ; ne le galvaudons pas ! Car nos engagements d'Église requièrent le meilleur de nous-même, au service de Dieu, au service de tous.

Remarques liminaires :

La distinction entre résolutions (générales et pérennes) et décisions (ponctuelles et limitées dans le temps, et donc traitées ou non), telle qu'elle résulte de l'accord entre le Bureau du Synode, la commission de gestion et le Conseil synodal sur l'interprétation de l'article 151 du RE, a été appliquée.

Les résolutions considérées comme telles sont présentées désormais distinctement des décisions. Les résolutions sont ajoutées à une liste en vigueur et y resteront aussi longtemps qu'elles n'auront pas été abolies par décision du Synode ou remplacées par un règlement ou une nouvelle résolution du Synode.

Les décisions sont signalées comme en attente de traitement, en cours de traitement ou traitées. Sans remarques de la commission de gestion, le suivi proposé sera considéré comme adopté. Toutes les décisions prises dans le courant de l'année écoulée figurent ci-dessous avec un commentaire. Les décisions antérieures en attente de traitement ou en cours de traitement sont reprises et font également l'objet d'un commentaire aussi longtemps qu'elles n'auront pas été considérées comme traitées.

Les commentaires et les propositions de suivi sont faits dans la succession des différentes sessions.

A. DÉCISIONS VOTÉES EN 2013

1^{er} et 2 mars 2013

D2013 / 1 – Théologie des ministères

Préparant l'avenir de la théologie des ministères dans l'EERV, le Synode rend grâce à Dieu pour les bénédictions reçues à travers les nombreux ministères diaconaux et pastoraux féconds durant ces dernières décennies. Le Synode rappelle la pérennité de la consécration diaconale ou pastorale reçue par ces ministres.

D2013 / 2 – Théologie des ministères

Le Synode demande au Conseil synodal de reprendre dans son rapport final sur la théologie des ministères la question théologique de la consécration.

D2013 / 3 – Théologie des ministères

Le Synode charge le Conseil synodal de faire évoluer le tableau des cursus de formation aux ministères actuellement en chantier au niveau romand, dans le sens des discussions du Synode. Le Synode demande au Conseil synodal de le lui présenter dans le cadre du rapport final en 2014.

D2013 / 4 – Théologie des ministères

Le Synode prend acte de la liste des points évoqués au chapitre 6 (Perspectives 2014) et confie au Conseil synodal le soin de les intégrer dans son rapport final sur la théologie des ministères présenté en février 2014.



No	Commentaires	Suivi
D2013 / 1 à 4	Le rapport final sur la théologie des ministères est présenté à la session extraordinaire du Synode des 14 et 15 février et du 8 mars 2014. Son examen se poursuivra pour aboutir d'ici juin 2014.	En cours de traitement

21 et 22 juin 2013

D2013 / 5 – Comptes 2012

Le Synode approuve les comptes 2012 de l'EERV qui présentent, globalement : un bénéfice d'exploitation de 10'671 fr., un bénéfice de l'exercice de 57'140 fr. et un total du bilan de 14'047'635.76 fr. et qui présentent, sans les comptes des régions, un bénéfice d'exploitation de 21'339 fr., un bénéfice de l'exercice de 103'665 fr. et un total du bilan de 12'873'412.06 fr.

No	Commentaires	Suivi
D2013 / 5		Traitée

D2013 / 6 – Gestion 2012

Le Synode approuve avec remerciements la gestion du Conseil synodal pour l'année 2012.

No	Commentaires	Suivi
D2013 / 6		Traitée

8 et 9 novembre 2013

D2013 / 7 – Contributions régionales

Le Synode ratifie la table des contributions régionales telle que présentée à la page 18 du budget 2014.

No	Commentaires	Suivi
D2013 / 7		Traitée

D2013 / 8 – Offrandes générales

Le Synode adopte la liste des offrandes générales pour l'année 2014 telle que présentée à la page 18 du budget 2014 et les recommande à ses paroisses, ses aumôneries et ses lieux phares.

No	Commentaires	Suivi
D2013 / 8		Traitée

D2013 / 9 – Budget 2014

Le Synode adopte le budget 2014 de l’Eglise évangélique réformée du canton de Vaud qui présente, avant intégration des budgets des régions, un déficit d’exploitation de 873’900 fr. et un déficit de l’exercice de 877’500 fr.

D2013 / 10 – Budget 2014

Le Synode adopte le budget 2014 de l’Eglise évangélique réformée de canton de Vaud qui présente, après intégration des budgets des régions, un déficit d’exploitation de 919’020 fr. et un déficit de l’exercice de 902’320 fr.

No	Commentaires	Suivi
D2013 / 9 et 10		Traitée

D2013 / 11 – Cible Terre Nouvelle

Le Synode fixe la cible Terre Nouvelle de l’EERV à 1’700’000 fr. pour 2014.

No	Commentaires	Suivi
D2013 / 11		Traitée

D2013 / 12 – Subvention à l’ECT

Le Synode accorde à l’ECT une subvention de 200’000 fr. pour la saison 2015-2016, soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

No	Commentaires	Suivi
D2013 / 12		Traitée

D2013 / 13 – Nomination de l’organe de contrôle financier

Le Synode nomme la fiduciaire Staehli SA, à Morrens, comme organe de contrôle financier pour la révision des comptes 2013 de l’EERV. Le contrôle effectué sera un contrôle ordinaire au sens du Code des obligations, suite à la décision du Conseil d’Etat du 19.12.2012.

No	Commentaires	Suivi
D2013 / 13		Traitée

Postulats et motions :

1^{er} et 2 mars 2013

Postulat de l'assemblée régionale 7 du Nord vaudois :

Le Synode demande au Conseil synodal de présenter un rapport sur l'opportunité d'organiser dans les délais une consultation de chaque conseil de lieu d'Eglise sur le principe d'un rite pour les couples de même sexe au bénéfice d'un partenariat enregistré au sens de la loi.

Le Synode décide de classer ce postulat sans suite.

21 et 22 juin 2013

Motions de la région Joux-Orbe :

Motion no 1 :

Le Synode décide d'une consultation des membres de l'EERV, par ses assemblées et organes élus avant d'inscrire dans le règlement ecclésiastique un rite pour les couples de même sexe, partenariés selon la loi.

Le Synode décide de classer cette motion sans suite.

Motion no 2 :

Par une modification du règlement ecclésiastique, le Synode met en place une procédure de consultation large des assemblées et organes élus de l'EERV sur les questions qui touchent à l'identité de l'Eglise

Le Synode décide de faire étudier la motion par une commission nommée par le bureau du Synode, qui a déposé son rapport à fin 2013. Il pourra être examiné dans le courant 2014.

B. RÉOLUTIONS VOTÉES EN 2013

1^{er} et 2 mars 2013

R2013 / 01 – Théologie des ministères

En accord avec la Concorde de Leuvenberg et les recommandations de la FEPS, le Synode décide de maintenir l'exigence d'une formation académique en théologie de niveau master pour le pastorat.

R2013 / 02 – Théologie des ministères

En accord avec la Concorde de Leuenberg et les recommandations de la FEPS, le Synode décide de marquer synodalement l'accession au presbytère par la consécration.

R2013 / 03 – Théologie des ministères

En accord avec la Concorde de Leuenberg et les recommandations de la FEPS, le Synode décide de reconnaître sous le terme de presbytère le ministère de la Parole et des sacrements indispensable au ministère de l'Eglise.

R2013 / 04 – Théologie des ministères

Le Synode décide de reconnaître, sous le terme de diaconat, un ministère de communion et de service indispensable au ministère de l'Eglise.

R2013 / 05 – Théologie des ministères

Le Synode décide de reconnaître, sous le terme générique de diacre, d'autres professions exercées au service du ministère de l'Eglise.

R2013 / 06 – Théologie des ministères

Le Synode décide de marquer à terme l'accession au diaconat par un acte liturgique de reconnaissance synodale de ministère.

R2013 / 07 – Théologie des ministères

Des exceptions restent possibles, ponctuelles et limitées, pour l'engagement de laïcs par des paroisses, des régions ou autres lieux d'Eglise, en lien avec l'ORH.

R2013 / 08 – Théologie des ministères

La délégation pastorale demeure et doit être redéfinie.

21 et 22 juin 2013

R2013 / 09 – Règlement ecclésiastique

Le Synode adopte les modifications partielles du Règlement ecclésiastique telles que décidées dans sa session de juin 2013.

20 et 21 septembre 2013

R2013 / 10 – Homosexualité

Au vu des difficiles débats qui ont eu lieu en 2008 et en 2012 sur le thème de l'accueil des homosexuels, de leur accession au ministère au sein de l'EERV, et d'un acte liturgique pour les partenaires enregistrés, le Synode déclare ce qui suit : « Il existe au sein de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, comme au sein d'autres Eglises, des manières différentes de considérer l'homosexualité au

plan biblique, éthique ou théologique. Ces différences de conviction sont parfois vives et conduisent à des tensions. Néanmoins, ces divergences sur ce point particulier ne devraient pas remettre en cause la foi commune et la fidélité au Christ, Seigneur et sauveur. Le Synode invite les membres de l'EERV à cultiver la communion fraternelle et à s'unir dans la mission essentielle de l'Eglise : témoigner de l'Evangile en paroles et en actes ».

R2013 / 11 – Rite pour partenaires enregistrés

Attaché à la conception du mariage défini comme l'union d'un homme et d'une femme et considérant la différence entre le mariage et le partenariat enregistré, le Synode décide de donner suite à sa résolution (2012/02) de novembre 2012 en inscrivant l'existence et la spécificité d'un rite pour partenaires enregistrés dans le Règlement ecclésiastique. Il demande au Conseil synodal de lui présenter un rapport sur la mise en œuvre de ce nouveau rite en temps utile.

C. DÉCISIONS VOTÉES AVANT 2013 ET NON TRAITÉES

SESSIONS DE 1996

D 1996/9 – Consécration des ministères

Le Synode demande au Conseil synodal de préparer un texte qui définisse précisément la théologie de la consécration et la théologie des ministères de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud.

No	Commentaires	Suivi
D1996 / 9	Le Conseil synodal a préparé un rapport sur la théologie des ministères, y compris la consécration, pour la session extraordinaire du Synode des 14 et 15 février et 8 mars 2014. Son examen se poursuivra pour aboutir d'ici juin 2014. La présente décision doit être considérée comme traitée.	Traitée

SESSIONS DE 2007

15 et 16 juin 2007

2007 / 11 Reconnaissance du recueil de chants « Alléluia »

Le Synode prend acte du dysfonctionnement de la CER dans le processus d'édition du recueil « Alléluia ».

Il demande au Conseil synodal :

- de préciser la teneur exacte de la « délégation de compétences » octroyée par l'EERV à la CER et du mandat donné à la FEEPR par la CER.

Dans le cadre de la CER :

- de poursuivre le processus d'évolution de ce recueil et de proposer des versions électroniques ;
- de définir un mandat clair pour tout organe appelé soit à faire évoluer ce recueil, soit à le rééditer ;
- d'exiger et mettre en œuvre une meilleure concertation des différents acteurs concernés par une telle démarche.

No	Commentaires	Suivi
D2007 / 11	Le psautier a vu le jour en 2009 et a été diffusé au sein de l'EERV. Lors de sa session des 2 et 3.11.2012, le Synode a estimé que cette décision restait en partie non traitée. Le Conseil synodal va pouvoir la reprendre sur la base des nouveaux statuts de la CER ratifiés par le Synode en novembre 2012.	En attente de traitement

D2007 / 19 – Stratégie d'évangélisation

Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter une stratégie d'évangélisation pour l'automne 2008.

No	Commentaires	Suivi
D2007 / 19	La présente décision doit être considérée comme traitée. Elle est remplacée par la décision 2012/21.	Traitée

SESSIONS DE 2008

25 et 26 janvier 2008

D2008 / 03 – Thème de l'homosexualité

L'EERV veille à l'accompagnement des couples de même sexe, mais ne célèbre actuellement pour eux aucun acte liturgique.

Avant de se prononcer sur le principe d'un acte liturgique spécifique, le Synode charge le Conseil synodal de poursuivre sa réflexion, en lien avec d'autres Eglises réformées, et de lui présenter un projet d'acte liturgique spécifique que l'EERV pourrait offrir à ces couples.

No	Commentaires	Suivi
D2008 / 03 b	Vu l'adoption des articles 278 à 278 sexies du RE et à la diffusion de la recommandation du Conseil synodal pour la célébration pour les partenaires enregistrés en janvier 2014, cette décision doit être considérée comme traitée	Traitée

16 et 17 mai 2008

D2008 / 23 Résolutions RE – Suspension du RGO 18

Le Synode décide d'adapter, si nécessaire, l'article 18 du RGO pour tenir compte de l'attribution par enveloppes.

No	Commentaires	Suivi
D2008 / 23	Lors du Synode de juin 2010, ce point a été considéré comme en attente de traitement.	En attente de traitement.

6 et 7 juin 2008

D2008 / 41 Comptes 2007 – Tableau de bord

Le Synode demande au Conseil synodal d'élaborer, en dialogue avec la Commission de gestion et la Commission des finances, un « tableau de bord » de gestion de l'EERV destiné au Synode. Ce document comporterait les objets et le niveau de détail figurant au budget, aux comptes et dans le rapport de gestion. Il permettrait de clarifier et de simplifier la communication entre le Conseil synodal et le Synode en matière de gestion.

No	Commentaires	Suivi
D2008 / 41	Le CS a mis au point un tableau de bord pour les prévisions financières et l'a communiqué tant à la CoFin qu'à la CoGestion dans le cadre des budgets précédents et de la planification financière. Il a donné des commentaires généraux sur ces questions dans le message du budget. Le CS souhaite poursuivre dans ce sens pour les prochaines années. L'annuaire informatique de l'Eglise réformée (AIDER) est opérationnel pour ses fonctions de base à fin 2013. Des ajustements et des compléments concernant notamment les registres ecclésiastiques sont prévus en 2014. Une fois ces points réglés, le développement d'autres tableaux de bord pourra être entrepris.	En cours de traitement

SESSIONS DE 2010

11 et 12 juin 2010

D2010 / 16 – Lieux phares et dotations

Le Synode décide la création de lieux phares.

Leur mission générale est d'assurer la mission de l'EERV au service de tous en diversifiant son témoignage de l'Évangile et en renforçant sa visibilité.

La cathédrale est l'un de ces lieux phares.

Le Synode demande au Conseil synodal d'envisager la création d'autres lieux phares dans le canton ou à Lausanne.

Pour l'ensemble de ces lieux, le Synode demande au Conseil synodal de prévoir une dotation de 3 EPT.

Le Synode fixe les quatre enveloppes de dotations au 1^{er} juillet 2010, et les quatre enveloppes de dotations à atteindre au 1^{er} juillet 2018, telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Enveloppes de dotations	juil.10	juil.18
Régions et PLA	185.5	164
Missions en communs	25.8	26
Services et offices	28.7	26
Conseil synodal	4	4
	244	220

No	Commentaires	Suivi
D2010 / 16	La mise en œuvre des réductions de dotations est en cours, conformément aux enveloppes votées par le Synode. Les trois lieux phares (La Cathédrale, Saint-Laurent-Eglise et L'esprit saint) sont actifs. Ils ont fait l'objet d'une évaluation à la fin de 2013. Les résultats pourront être connus en 2014.	En cours de traitement

D2010 / 18 – Enveloppes de dotations

Le Synode demande au Conseil synodal de l'informer chaque année de l'avancement du processus de réduction des dotations et des conséquences des perspectives financières de l'EERV sur la gestion des ressources humaines.

No	Commentaires	Suivi
D2010 / 18	Certains éléments d'information sont intégrés au rapport de gestion. D'autres sont donnés au moment du budget. Selon la décision 2012/14, la décision 2010/18 doit être considérée comme en cours de traitement.	En cours de traitement

SESSIONS DE 2011

18 et 19 février 2011

D2011 / 2 – Rapport sur la diminution du nombre des régions

Le Synode accepte la décision suivante relative à la diminution du nombre des régions telle que présentée au point 5 page 9 du rapport du Conseil synodal :

Décision 12 : « Le Synode mandate le Conseil synodal de conduire le processus de mise en œuvre de ces modifications territoriales d'entente avec les groupes de régions concernées d'ici la fin de la législature 2009-2014 »

No	Commentaires	Suivi
D2011 / 2	Les fusions des régions sont toutes effectives au 01.01.2013. Cette décision doit être considérée comme traitée.	Traitée

4 et 5 novembre 2011

D2011 / 18 – Recherche de fonds

Le Synode remercie le Conseil synodal pour cette information intermédiaire, il mesure le chemin à parcourir et invite le CS de lui présenter un rapport intermédiaire qui soit en adéquation avec l'envergure d'un tel projet. Les démarches envisagées doivent être adaptées à la structure de l'Eglise, notamment en ce qui concerne les mailings et la tenue d'un fichier donateurs. Un rapport annuel de suivi sera remis au Synode avec les comptes 2011 à 2013.

No	Commentaires	Suivi
D2011 / 18	Un rapport a été soumis au Synode de juin 2012, puis en juin 2013. Il en sera de même au Synode de juin 2014.	En cours de traitement

SESSIONS DE 2012

17 et 18 février 2012

D2012 / 2 – Théologie des ministères – Décision 1

Le Synode de l'EERV prend acte que la Concorde de Leuenberg ne donne pas d'indication précise relative à la théologie des ministères des Eglises membres.

D2012 / 3 – Théologie des ministères – Décision 2

Le Synode demande au Conseil synodal de veiller à prendre en compte les réflexions en cours à la CEPE pour le rapport final à délivrer avant février 2014.

D2012 / 4 – Théologie des ministères – Décision 3

Le Synode de l'EERV prend acte des recommandations du Conseil de la FEPS relatives à la consécration. Il demande au Conseil synodal de les prendre comme fondement dans la préparation des décisions sur la théologie des ministères.

D2012 / 5 – Théologie des ministères – Décision 4

Le Synode de l'EERV recommande au Conseil synodal de solliciter la Ministérielle ainsi que le collège de théologie protestante et l'office protestant de la formation (OPF) dans la perspective de la préparation du rapport décisionnel sur la théologie des ministères.

D2012 / 6 – Théologie des ministères – Décision 5

Le Synode de l'EERV prend de la synthèse des travaux antérieurs de notre Eglise en rapport avec la théologie des ministères. Il en remercie ses auteurs.

D2012 / 7 – Théologie des ministères – Décision 6

Le rapport sur la théologie des ministères devra prendre en compte la réalité sociale contemporaine, la nature de la mission et de l'action de l'Eglise au cœur de ladite réalité et les besoins en termes de compétences professionnelles pour mener à bien l'action.

D2012 / 8 – Théologie des ministères – Décision 6

Le rapport sur la théologie des ministères devra articuler les besoins de l'EERV en termes de compétences (dimension professionnelle) avec les éléments pertinents de la théologie réformée (dimension vocationnelle).

D2012 / 9 – Théologie des ministères – Décision 7

Le rapport sur la théologie des ministères devra permettre de repenser le dispositif ministériel de l'EERV, les voies de formation, l'ordonnancement symbolique des rôles et les usages qui en découlent.

D2012 / 10 – Théologie des ministères – Décision 8

Le rapport sur la théologie des ministères présentera par ailleurs une évaluation des conséquences réglementaires et financières du dispositif qui sera soumis au Synode.

No	Commentaires	Suivi
D2012 / 2 à 10	Les différentes décisions ont servi de base de travail pour le rapport intermédiaire du Conseil synodal pour la session du Synode des 1 ^{er} et 2 mars 2013, puis pour le rapport final soumis au Synode des 14 et 15 février et 8 mars 2014. Elles doivent être considérées comme traitées, comme cela est aussi le cas pour les décisions D2013/1 à 4.	Traitées

15 et 16 juin 2012

D2012 / 19 – Mode de distribution du journal « bonne nouvelle » – Décision 2

Le Synode mandate le Conseil synodal pour que « bonne nouvelle » soit envoyé, en règle générale, de manière adressée dès que le fichier AIDER sera opérationnel.

No	Commentaires	Suivi
D2012 / 21	Le premier envoi de manière adressée sur la base du fichier AIDER a été effectué pour le numéro de « bonne nouvelle » de juillet/août 2013. Des ajustements ont eu lieu pendant le 2 ^{ème} semestre 2013. Au début 2014, le dispositif peut être considéré comme globalement au point.	Traitée

D2012 / 21 – Evangélisation – Décision 2

Le Synode adopte le processus élaboré par le Conseil synodal pour entrer en évangélisation, selon les phases suivantes :

- a) Préparatifs, jusqu'en mi-2014

- b) Année de réflexion et de discernement, de septembre 2014 à fin août 2015
- c) Mise en œuvre dans les lieux d'Eglise, dès septembre 2015 (éclosion)
- d) Le CS tient le Synode régulièrement informé de l'évolution des travaux
- e) Intégration dans la mission courante de l'EERV des attitudes et actions issues des étapes précédentes.

No	Commentaires	Suivi
D2012 / 23	Un chef de projet a été désigné par le Conseil synodal en août 2013 avec un mandat. Le 2ème semestre 2013 a été l'occasion de travaux préparatoires conduits par le chef de projet, qui en a informé régulièrement le Conseil synodal.	En cours de traitement

2 et 3 novembre 2012

D2012 / 30 – Nomination de l'organe de contrôle financier

Le Synode nomme la fiduciaire Martine et Gilbert Staehli SA, à Morrens, comme organe de contrôle financier pour la révision des comptes 2012 de l'EERV. Le contrôle effectué sera un contrôle volontaire équivalant au contrôle restreint au sens du Code des obligations

No	Commentaires	Suivi
D2012 / 30	Suite à la décision de décembre 2012 du Conseil d'Etat de soumettre l'EERV au contrôle ordinaire, les comptes 2013 sont soumis au contrôle ordinaire (voir D 2013/13). Ce dernier fait l'objet d'une mise en place progressive en collaboration avec la fiduciaire Martine et Gilbert Staehli SA, à Morrens. La présente décision doit être considérée comme traitée.	Traitée

*Le Conseil synodal, le 11.2.2014
Version du 6.2.2014*

EERV

Rue de l'Alé 31
CP 6023
1002 Lausanne

T +41 21 331 21 61 – F +41 21 323 16 83 – info@eerv.ch – www.eerv.ch